

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 29, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to begin by welcoming members of the committee, our witnesses, and members of the public watching our proceedings. My name is Ratna Omidvar, senator from Ontario, and I am the chair of this committee. I would like to begin by doing a roundtable of introductions from senators, starting with the deputy chair of the committee.

Senator Bovey: Patricia Bovey, senator from Manitoba.

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

Senator Lankin: Frances Lankin, senator from Ontario.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, senator from Nova Scotia.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, senator from New Brunswick. Welcome.

Senator Kutcher: Stan Kutcher from Nova Scotia.

Senator Osler: Gigi Osler from Manitoba.

Senator Burey: Sharon Burey, senator from Ontario.

The Chair: Witnesses, this may be a bit of a truncated meeting. This is a bit unusual for us today, but we have votes in the Senate. Bells will be rung, so senators will have to leave. We will suspend the meeting so that we can go and vote and then resume after the vote is concluded. This may happen twice. I would like to thank you for your patience, forbearance, flexibility and understanding. I hope it is not too disruptive.

Today, we continue our study of Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 mars 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je commencerai en souhaitant la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et aux membres du public qui nous regardent. Je m'appelle Ratna Omidvar, et je suis sénatrice de l'Ontario et présidente du comité. Nous allons faire un tour de table afin que les sénateurs puissent se présenter, en commençant par la vice-présidente du comité.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, sénatrice du Nouveau-Brunswick. Bienvenue.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, du Manitoba.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

La présidente : Je dois prévenir les témoins qu'il se peut que la réunion soit plus courte que prévu. C'est inhabituel, mais il y aura des votes au Sénat. Les sénateurs devront partir lorsque la cloche sonnera. Nous suspendons la réunion afin que les sénateurs puissent aller voter et nous reprendrons après le vote. Il se peut que cela arrive deux fois. Je vous remercie de votre patience, tolérance, souplesse et compréhension. J'espère que cela ne perturbera pas trop notre travail.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu.

I would like to take a moment to remind those participating in today's meeting, as well as those observing the proceedings in person and on video, that the committee has taken steps to allow for the full participation of all witnesses and members of the public in the context of consideration of Bill C-22. In planning inclusive and accessible meetings, the committee has made arrangements for sign language interpretation, in both American Sign Language and Quebec Sign Language for witnesses appearing in person and for those in our audience. The sign language interpretation will be video recorded and incorporated into the archived video recording of the proceedings, which will be made available at a later date on SenVU via the committee's website.

Finally, if a member of the audience requires assistance at any time, please notify one of the pages or the committee clerk.

Joining us on our first panel is David Kron, Executive Director, Cerebral Palsy Association of Manitoba; Jenel Shaw, Executive Director, with Arts AccessAbility Network Manitoba; Sid Frankel, Associate Professor, Faculty of Social Work, University of Manitoba; and by video conference, from Kickstart Disability Arts and Culture, Jenna Reid, Artistic Director; and Kait Blake, Administrative Director.

In the interests of being efficient with our time today, Ms. Shaw and Professor Frankel have kindly provided opening remarks in writing which were shared with the members in advance of the meeting and will be distributed in the room.

We will begin with opening statements from Mr. Kron and Ms. Reed, following which I will give Ms. Shaw and Professor Frankel time to respond briefly before we proceed to questions from senators if you wish. I remind Mr. Kron and Ms. Reed that you will each have five minutes for your remarks. Mr. Kron, the floor is yours.

David Kron, Executive Director, Cerebral Palsy Association of Manitoba: Thank you very much, senators, for this opportunity to present on Bill C-22, the Canada disability benefit. As part of my duties as executive director, I sit on several different community committees that deal with both poverty and disability.

I am President of the Social Planning Council of Winnipeg and in the disability community, I am a member of the Disability Matters Vote Steering Committee and sit on various other coalitions.

I want to thank this Parliament for finally providing a national benefit for working-age Canadians that have a disability. The Canadian disability benefit is a generational change in order to lift individuals with disabilities out of poverty now and in the future. Thank you.

Je vais prendre un instant pour rappeler aux participants à la réunion d'aujourd'hui, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos délibérations en personne ou par vidéoconférence, que le comité a pris des mesures afin d'assurer la pleine participation de tous les témoins et membres du public dans le contexte de notre étude du projet de loi C-22. Afin que nos séances soient inclusives et accessibles, le comité offre l'interprétation dans les langues des signes, à la fois en LSQ et en ASL, à l'intention des témoins qui comparaitront en personne et du public. L'interprétation en langue des signes sera enregistrée et insérée dans l'enregistrement vidéo archivé des délibérations qui sera publié plus tard sur SenVU sur le site Web du comité.

Enfin, si les spectateurs ont besoin d'aide, ils peuvent s'adresser aux pages ou à la greffière du comité à tout moment.

Notre premier groupe de témoins est constitué de David Kron, directeur général de la Cerebral Palsy Association of Manitoba; de Jenel Shaw, directrice exécutive d'Arts AccessAbility Network Manitoba; de Sid Frankel, professeur agrégé, Faculté du travail social de l'Université du Manitoba. Jenna Reid, directrice artistique de Kickstart Disability Arts and Culture et Kait Blake, directrice administrative du même organisme, comparaitront par vidéoconférence.

Afin de nous faire gagner du temps aujourd'hui, Mme Shaw et M. Frankel nous ont gentiment envoyé les textes de leurs déclarations, que nous avons fait suivre aux membres du comité avant la réunion. Nous allons maintenant en distribuer des copies dans la salle.

Nous commencerons par les déclarations de M. Kron et de Mme Reed. Mme Shaw et M. Frankel auront ensuite le temps d'intervenir rapidement avant que les sénateurs ne posent leurs questions. Je rappelle à M. Kron et à Mme Reed qu'ils auront tous les deux cinq minutes pour faire leur déclaration. Monsieur Kron, je vous cède la parole.

David Kron, directeur général, Cerebral Palsy Association of Manitoba : Merci beaucoup, honorables sénateurs, de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-22, qui porte sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Dans le cadre de mes fonctions de directeur général, je siège à divers comités communautaires qui œuvrent dans les domaines de la pauvreté et des handicaps.

Je suis président du Social Planning Council of Winnipeg et membre du comité directeur de Disability Matters Vote, qui milite pour la communauté des personnes handicapées. Je suis aussi membre de diverses autres coalitions.

Je remercie le Parlement d'accorder enfin une prestation nationale aux Canadiens handicapés en âge de travailler. La prestation canadienne pour les personnes handicapées est une mesure extraordinaire qui permettra aux personnes handicapées d'échapper à la pauvreté maintenant et à l'avenir. Merci.

I also wanted to thank the committee members and the Senate for listening and considering some important yet simple changes and additions to the act that will make it stronger.

First, I want to highlight that Bill C-22 is rooted in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the UN convention and the Canadian Human Rights Act. My members are not looking for charity. We appreciate that this benefit is based on human rights because disability issues matter for all Canadians.

Second, I would like to talk about the interaction between other benefit programs. The Manitoba Court of King's Bench found in 2022, between 2005 and 2018, Manitoba clawed back more than \$330 million in children's special allowance benefits from Indigenous children in the child and family services system. Provincial clawbacks of federal benefits are a real risk and should be addressed in the bill.

Currently in Manitoba, an individual on EIA, or Employment and Income Assistance Program, collects between \$823 per month in general assistance up to \$1,278 per month with those with severe and prolonged disabilities. As you can see, all these levels of income do not come close to the cost of living.

As stated in the preamble, provinces do take the lead on disability benefits, services and direct supports. I am concerned that given the history and the potential for clawbacks, both in income and wraparound benefits, that the Canadian disability benefit needs to be protected. We need those benefits, both provincially and federally, to be stackable so they can actually make an impact on disability, alleviate poverty and give recipients a dignified and fulfilling life.

The next question is: How do we do this? There are two steps I want to bring to your attention. Step one is in proposed section 3, the purpose of the act. This needs to be more than one sentence. The bill has ambitious goals that need to be reflected here. The purpose of the act needs to be more specific with a benefit level, more than just basic needs like food, security and housing. There are also additional expenses when living with a disability — transportation costs, social inclusion and social opportunities are some examples. In the purpose of the Canadian disability benefit, the need is to give a certainty of the federal government goals and to discourage provinces from interfering with the achievement of those goals through their own social benefit programs.

Je remercie également les membres du comité et le Sénat de l'attention que vous porterez aux amendements et ajouts, importants mais simples, que nous proposons à la loi pour la renforcer.

J'aimerais tout d'abord souligner le fait que le projet de loi C-22 fait fond sur la Charte canadienne des droits et libertés, la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nos membres ne font pas la quête. Nous savons que la prestation fait partie des droits de la personne, car la réalité des personnes handicapées concerne tous les Canadiens.

Deuxièmement, j'aimerais parler de l'interaction entre les autres programmes de prestation. La Cour du Banc du Roi du Manitoba a établi en 2022 que le Manitoba avait récupéré plus de 330 millions de dollars en prestations spéciales destinées aux enfants autochtones pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille pendant la période allant de 2005 à 2018. La récupération des prestations fédérales par les provinces est un risque réel, et le projet de loi devrait en tenir compte.

Au Manitoba, une personne admissible au PAER, ou Programme d'aide à l'emploi et aux revenus, touche actuellement 823 \$ par mois en allocations générales et jusqu'à 1 278 \$ par mois si elle a un handicap grave et persistant. Comme vous le voyez, ces montants sont bien inférieurs au coût de la vie.

Comme indiqué dans le préambule, les prestations, services et soutiens directs destinés aux personnes handicapées sont la responsabilité des provinces. Compte tenu de ce qui s'est passé dans le passé et ce qui pourrait se produire en matière de récupération, à la fois en ce qui concerne le revenu et les prestations complémentaires, je crois que la prestation canadienne pour les personnes handicapées devrait être protégée. Il faut permettre le cumul des prestations versées par les provinces et le gouvernement fédéral afin qu'elles aident réellement les personnes handicapées, les fassent sortir de la pauvreté et donnent aux prestataires une vie digne et valorisante.

S'ensuit la question suivante : comment procéder? Nous vous proposons deux étapes. La première concerne l'article 3 proposé, l'objet de la loi. Il faudrait qu'il y ait plus d'une seule phrase. Le projet de loi a des objectifs ambitieux qui doivent être indiqués ici. L'objet de la loi doit donner plus de précisions sur la prestation, plutôt que de parler tout simplement des besoins essentiels comme la nourriture, la sécurité et le logement. Les personnes en situation de handicap ont des dépenses supplémentaires liées au transport, à l'inclusion sociale et aux occasions sociales, par exemple. Il faut impérativement indiquer dans l'objet de la prestation canadienne pour les personnes handicapées le caractère ferme des objectifs du gouvernement fédéral et sa volonté d'empêcher les provinces de s'immiscer dans l'atteinte de ses objectifs au moyen de leurs propres programmes de prestations sociales.

The importance of having clear and specific purpose of the act is twofold. First is to discourage the provinces from making clawbacks to benefits. This enhanced purpose will give guidance to the courts and Parliament in the future of the intention of the act if there is a dispute between federal and provincial jurisdictions.

Second, in proposed section 11, the regulations, a lot of the details of this act are left to be developed in the regulations. Having a more specific detailed purpose and some general goals in clause 3 will help guide and create a better Canadian disability benefit.

Step two, the federal government already has the tools to protect this benefit if Parliament does not want to change the bill with an amendment. The Canada Social Transfer has the ability for the federal government to withhold an equal amount of funds transferred to the provinces that clawback benefits. However, in order to avoid long and expensive court challenges, a change within Bill C-22 is preferred. In section 9 (c), this benefit has been protected from clawbacks with other federal benefits, so you have already made that point.

In closing, I would like to thank you for listening. Canada is a wealthy country and we all need to value its citizens, including the 6.2 million Canadians living with a disability.

In the past we were looked at as a burden, a cost to society. Given all the proper supports, we can achieve more, live more and add to the economy, to the society, and to the workforce. In order for the Canadian disability benefit to achieve its goals for the next generation, we need to start today to work together no matter what the jurisdiction with no clawbacks in a clearly defined goal and purpose with Bill C-22. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Kron.

Ms. Reed, your five minutes, please.

Jenna Reid, Artistic Director, Kickstart Disability Arts and Culture: Thank you. Hello, my name is Jenna Reid. My pronouns are she and her and when I introduce myself, I like to reference the late psychiatric survivor Diana Caponi in saying I am a woman who wears many hats. I do this because it speaks to my community accountability, speaking to a lineage of knowledge, activism, politics, ethics, and political organizers and community members that I have learned from.

The hats that I wear are artist and arts administrator. I'm coming to you in my role as the artistic director of Kickstart Disability Arts and Culture. I'm an activist with over 15 years of

L'importance d'avoir un objet clair et précis répondra à deux besoins. Premièrement, cela découragera les provinces qui voudraient récupérer les prestations. Une meilleure description de l'objet guidera les tribunaux et le Parlement à l'avenir quant à l'esprit de la loi en cas de conflit entre les compétences fédérales et provinciales.

Deuxièmement, à l'article 11 proposé, on indique que bon nombre des détails de la loi seront contenus dans les règlements. Le fait de décrire avec plus de précision l'objet et les objectifs généraux à l'article 3 guidera les travaux et aboutira à une meilleure prestation canadienne pour les personnes handicapées.

La deuxième étape correspond aux outils dont dispose déjà le gouvernement fédéral pour protéger la prestation si le Parlement ne veut pas apporter d'amendement au projet de loi. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permet au gouvernement fédéral de retenir une partie des fonds transférés aux provinces qui récupèrent des prestations. Toutefois, afin d'éviter de longues et coûteuses contestations judiciaires, il serait préférable de modifier le projet de loi C-22. À l'alinéa 9c), la prestation est déjà protégée contre des récupérations au titre d'autres prestations fédérales. Vous avez déjà pris des mesures dans ce sens.

À titre de conclusion, j'aimerais vous remercier de votre attention. Le Canada est un pays riche et nous devons valoriser tous ses citoyens, y compris les 6,2 millions de Canadiens en situation de handicap.

Dans le passé, on pensait que nous étions un fardeau qui coûtait cher à la société. Si on nous donne les soutiens nécessaires, nous pouvons en faire plus, vivre davantage et contribuer à l'économie, à la société et à la main-d'œuvre. Si l'on veut que la prestation canadienne pour les personnes handicapées réalise ses objectifs pour la prochaine génération, nous devons commencer à collaborer dès aujourd'hui avec tous les ordres de gouvernement, sans permettre de récupération et en prévoyant un objet bien défini dans le projet de loi C-22. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Kron.

Madame Reid, vous avez cinq minutes.

Jenna Reid, directrice artistique, Kickstart Disability Arts and Culture : Merci. Bonjour. Je m'appelle Jenna Reid. J'utilise comme pronom « elle » et « la » et lorsque je me présente, j'aime citer la feuve survivante psychiatrique Diana Caponi en disant que je suis une femme qui porte plusieurs chapeaux. Je le dis parce que cela tient compte de ma responsabilité envers ma communauté. Je suis inspirée par les connaissances, l'activisme, la politique et l'éthique d'une lignée d'organiseurs et de militants communautaires.

Je porte les chapeaux d'artiste et d'administratrice artistique. Je vous parle en ma qualité de directrice artistique de Kickstart Disability Arts and Culture. Je milite depuis plus de 15 ans au

organizing experience in the psychiatric survivor community, as well as doing front line cross-movement solidarity work. I am an academic with a PhD in critical disability studies, and I identify as a mad psychiatric survivor, queer, White settler and cis woman. I reference these particular hats because artists and especially disabled artists are in a very unique position in relation to poverty and these perspectives deserve to be heard. I have worked on the board of a social-purpose enterprise that is built out of the psychiatric survivor community in order to create our own solutions to poverty, stigma and various forms of marginalization. This organization believes strongly in the wisdom, value, and skills of people with lived experience of mental health, addiction, homelessness, trauma, newcomer and refugee challenges. These issues of poverty are intersectional.

I have also done a two-year-long post-doctoral fellowship at the Dalla Lana School of Public Health specifically researching poverty and experiences of social assistance programs in intersectional 2SLGBTQIA+ communities with a heavy focus on disability.

I think it matters to reflect in this bill that this bill is not enough. It's not moving fast enough and it is clear to our communities that our needs and lives have not been a priority.

The Chair: Ms. Reid, unfortunately, we have to suspend. Interpretation is not working. Therefore, let's take a few minutes to figure this out. I apologize profusely.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

Senator Patricia Bovey (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Honourable senators and presenters, I will be chairing the balance of this afternoon's discussion.

To our presenters, I am very sorry we had the vote. I'm not certain if you watched it, but I can tell you there will be another vote coming up.

Without further ado, colleagues, we have agreed that this meeting will run until 6:30. We hope that is alright with everyone. There will be no steering meeting afterward.

sein de la communauté des survivants psychiatriques, et je travaille également sur le front de la solidarité intermouvments. J'ai un doctorat en études des handicaps critiques, et je suis une survivante psychiatrique folle, une queer, une colonne blanche et une femme cis. Je vous parle de tous ces chapeaux parce que les artistes, et surtout les artistes handicapés, ont un rapport unique avec la pauvreté et leurs perspectives méritent d'être connues. J'ai siégé au conseil d'une entreprise à vocation sociale issue de la communauté des survivants psychiatriques ayant comme objectif de créer ses propres solutions face à la pauvreté, à la stigmatisation et aux diverses formes de marginalisation. L'organisation croit fermement à la sagesse, à la valeur et aux compétences des personnes ayant connu des troubles de santé mentale, la toxicomanie, l'itinérance, les traumatismes, ainsi que les défis propres aux nouveaux arrivants et aux réfugiés. Tous sont concernés par la pauvreté.

J'ai aussi reçu une bourse postdoctorale de l'École de santé publique Dalla Lana afin de mener pendant deux ans de la recherche sur la pauvreté et les programmes d'assistance sociale dans les communautés 2SLGBTQIA+ intersectionnelles, en mettant l'accent sur les handicaps.

Il est important de souligner que le projet de loi ne va pas assez loin. Il ne répondra pas assez rapidement aux besoins et il est évident aux yeux de nos communautés que nos besoins et nos vies n'ont pas fait partie des priorités.

La présidente : Madame Reid, nous devons malheureusement suspendre la séance. Nous n'entendons pas l'interprétation. Nous allons faire une pause de deux minutes pour tenter de régler le problème. Je vous offre toutes mes excuses.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La sénatrice Patricia Bovey (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, je vais occuper le fauteuil pendant le restant de la séance cet après-midi.

Je m'excuse auprès des témoins. Nous devons aller voter. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais il y aura encore un autre vote.

Nous nous sommes entendus que la séance se poursuivrait jusqu'à 18 h 30. J'espère que tout le monde est d'accord. Il n'y aura aucune rencontre du comité directeur après.

I gather that Mr. Kron was able to conclude his remarks. I will ask Ms. Shaw to give a brief presentation if she could. Then we will go to Dr. Frankel. To our witnesses online — and Ms. Reid — we are very sorry about the translation issues. I understand that Ms. Blake is still online and will be able to answer questions following the responses from Ms. Shaw and Dr. Frankel, but I don't know whether you're in a position to finish giving Ms. Reid's testimony. We have had this problem before, and we will make arrangements to try to make amend for the issue with Ms. Reid.

Without further ado, up to five minutes for Ms. Shaw and then up to five minutes for Dr. Frankel and then unless Ms. Blake wants to make a statement we will move to questions.

Jenel Shaw, Executive Director, Arts AccessAbility Network Manitoba: Honourable, senators, I thank you for welcoming Arts AccessAbility Network Manitoba, or AANM, to be a witness to speak to Bill C-22. I'm honoured to be representing AANM and others who are deaf and disabled at these important proceedings. We are speaking of issues that reflect our lived experiences of disability and our professional expertise.

At AANM, we focus on supporting artists by providing professional development and opportunities to showcase their work. We also take on advocacy projects within Manitoba to improve access to the arts for all.

As a result of disability, many of our artists are not able to work a full-time job, but an arts career allows them the flexibility to work when they are capable on their own schedules. Unfortunately, much of the work available to those with disability is most precarious in nature. It isn't about hours worked nor about salaried opportunities with benefits, but about honorariums or art produced being sold.

Though art, many of our artists with disabilities are questioning the assumptions of normality and how the mind and body perform. Our artists use their platforms to increase the knowledge of disability and to dispel harmful stereotypes. One of our members, Adam Schwartz, uses comedy as a way to speak about neurodiversity. Those who attend his shows can expect a laugh and hear from Adam about his experiences living with autism. Alice Crawford, another member of AANM, is a hard-of-hearing artist who uses type and print making to express the obstacles and communications she experiences in her daily interactions.

Je crois comprendre que M. Kron a pu terminer sa déclaration. Je vais demander à Mme Shaw de faire une déclaration rapide. Nous passerons ensuite à M. Frankel. J'aimerais m'excuser des problèmes d'interprétation auprès des témoins qui comparaissent par vidéoconférence, notamment Mme Reid. On m'a dit que Mme Blake est toujours en ligne et sera en mesure de répondre aux questions après que Mme Shaw et M. Frankel auront fait leurs déclarations, mais je ne sais pas si Mme Reid pourra continuer à témoigner. Nous avons déjà rencontré ce type de problème, et nous tenterons de trouver une façon de procéder avec Mme Reid.

Sans plus tarder, nous allons maintenant entendre Mme Shaw et M. Frankel, qui auront tous les deux un maximum de cinq minutes. Nous passerons ensuite à une série de questions et réponses, à moins que Mme Blake ne souhaite faire une déclaration.

Jenel Shaw, directrice exécutive, Arts AccessAbility Network Manitoba : Honorables sénateurs, je vous remercie d'avoir invité Arts AccessAbility Network Manitoba, l'AANM, à comparaître aujourd'hui pour parler du projet de loi C-22. À titre de représentante de l'AANM, j'ai l'honneur d'être la porte-parole d'artistes sourds ou handicapés dans le cadre de ces importants travaux. Il est question d'enjeux qui touchent à notre vécu de personnes handicapées et à nos compétences professionnelles.

L'AANM aide les artistes professionnels sourds ou handicapés en leur offrant de la formation professionnelle et des occasions d'exposer leur travail. Nous militons aussi au Manitoba afin d'améliorer l'accès aux arts pour tous.

À cause de leur handicap, bon nombre de nos artistes ne peuvent pas occuper un emploi à plein temps. Les arts leur donnent toutefois la latitude nécessaire pour travailler quand ils le peuvent, selon leur propre horaire. Or, la plupart du travail qui s'offre aux artistes vivant avec un handicap est très précaire : il ne s'agit pas d'heures travaillées avec un salaire et des avantages sociaux, mais de cachets et de revenus tirés de la vente d'œuvres.

Dans leurs œuvres, bon nombre de nos artistes vivant avec un handicap remettent en question les idées préconçues quant au fonctionnement normal de la tête et du corps. Nos artistes utilisent leurs tribunes pour mieux faire connaître la réalité des personnes handicapées et combattre les préjugés néfastes. L'un de nos membres, Adam Schwartz, se sert de l'humour pour parler de neurodiversité et d'autisme. Les personnes qui assistent à ses spectacles peuvent s'attendre à s'esclaffer en écoutant Adam leur raconter avec humour son vécu de personne autiste. Alice Crawford, qui est aussi membre de l'AANM, se sert de caractères et de la gravure pour parler de ses interactions quotidiennes et des obstacles qu'elle doit surmonter pour communiquer.

While many of our artists are working to improve their lives and the lives of others in the disability community through their important work, they live in poverty and struggle to make ends meet. It can be difficult for artists to reach their full potential with the stresses of poverty and the lack of accessible and affordable spaces for them to do their work. It's also important to note the hidden or extra costs of disability which affect the community. For example, some folks need non-prescription medication, pre-cut food or aids that are not or only partially covered. These additional costs force those with disabilities to pay out of pocket or go without these important supports.

AANM is fully supportive of Bill C-22 to ensure those with disabilities have the financial security they desperately need and to uphold the dignity of our community. The impact of a national disability benefit would allow our community to afford basic necessities to ensure their health and well-being and to help cover the hidden costs of disability.

This bill would ensure that artists with disabilities could continue their important work to create an inclusive and accessible future. While AANM does support this bill, we have concerns. The bill explicitly states that this benefit is for those under 65 who are of working age. As we all know, poverty doesn't end at 65. Artists with disability, there is no retirement age. Our artists continue to create work long into their senior years, and are as deserving of financial stability as their younger counterparts.

Another concern is the lack of information on the income amount people with disabilities should receive. Upon passage of Bill C-22, guidelines need to be put in place in consultation with organizations of disabled persons such as AANM. This historic legislation will ensure a more inclusive and equitable society, but to guarantee the bill has the impact it is intending, we must ensure that section 11.1 is respected. The real experts of disability and poverty are those with lived experience. They know best what is needed for themselves to be financially secure. And we hope that section 11.1 will be respected and enacted.

In conclusion, I would like to thank the honourable senators for their invitation to speak about this important bill today. Thank you.

Bien qu'une bonne part de nos artistes cherchent, par leur important travail, à améliorer leur sort et celui de leurs confrères et consœurs, ils vivent dans la pauvreté et tirent le diable par la queue. Il peut être difficile pour les artistes vivant avec un handicap de se réaliser pleinement en raison du stress inhérent à la pauvreté et du nombre insuffisant d'endroits accessibles et abordables où faire leur travail. Mentionnons aussi les coûts supplémentaires ou cachés que doivent assumer les personnes handicapées. Certaines personnes doivent acheter des médicaments sans ordonnance, des aliments pré-coupés ou des appareils qui ne sont pas remboursés ou ne le sont que partiellement. Les personnes handicapées doivent assumer tous ces coûts supplémentaires ou alors se priver de ces soutiens essentiels.

L'AANM appuie de tout cœur le projet de loi C-22, puisqu'il permettra d'assurer aux personnes handicapées la sécurité financière dont elles ont désespérément besoin et de préserver la dignité de notre communauté. Une prestation canadienne pour les personnes handicapées permettrait aux membres de notre communauté de se procurer les biens de première nécessité dont ils ont besoin pour assurer leur santé et leur bien-être, et aiderait à couvrir les coûts cachés de l'invalidité.

Cette mesure législative permettra aux artistes handicapés de poursuivre leur important travail en vue de créer un avenir inclusif et accessible. Bien qu'Arts AccessAbility Network Manitoba appuie ce projet de loi, certaines choses nous préoccupent. Le projet de loi stipule explicitement que la prestation sera versée aux personnes en âge de travailler, c'est-à-dire aux personnes de moins de 65 ans. Or, comme nous le savons tous, la pauvreté ne s'arrête pas à 65 ans. Pour les artistes handicapés, l'âge de la retraite n'existe pas. Nos artistes continuent à créer des œuvres longtemps après avoir atteint l'âge de la retraite et méritent tout autant la stabilité financière que leurs homologues plus jeunes.

Une autre préoccupation est le manque d'information sur le revenu que les personnes handicapées devraient recevoir. Dès l'adoption du projet de loi C-22, des lignes directrices devront être mises en place en consultation avec les organismes de personnes handicapées tel que le nôtre. Cette mesure législative sans précédent rendra la société plus inclusive et plus équitable, mais pour garantir que le projet de loi ait l'effet escompté, nous devons veiller à ce que l'article 11.1 soit respecté. Or, les véritables experts en matière de handicap et de pauvreté sont ceux qui vivent ces réalités. Ce sont eux qui savent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin pour bénéficier d'une sécurité financière. Nous espérons que l'article 11.1 sera respecté et mis en œuvre.

En conclusion, je voudrais remercier les sénateurs de m'avoir invitée à parler de cet important projet de loi aujourd'hui. Je vous remercie.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Colleagues, the lights are flashing. The vote will be at 5:08. For our guests, these are supply bills. These are the money bills that we all need to get out there. So we're very sorry about this.

Dr. Frankel, we have time for you to make an intervention and colleagues I will make sure that we leave the room by 5:03 to get to the 5:08 vote.

Sid Frankel, Associate Professor, Faculty of Social Work, University of Manitoba, as an individual: Thank you, senators, for the opportunity. I speak to you with a lot of humility sitting with my colleagues, who are experts on disability. I do not have a disability, but I think I can make some points which will be cohesive with what they are saying.

Basically, I have made four points. I know that you have my written comments. First of all, I think the act and regulation should take more of a human rights approach to poverty prevention and amelioration. That would mean guaranteeing the benefit as a right, using the various human rights treaties to which Canada is a signatory as a normative framework and the minister required to report annually on compliance with it as well as with the Charter.

Accountability measures, the minister also reporting annually on the rate, depth and duration of poverty among people with disabilities, a consideration of people with disabilities as a vulnerable group and trying to lower the risks that occur because of the intersection of poverty and disability. One way to do that is to ensure that the eligibility processes and the appeals are accessible to all. The act should guarantee the technological and human resources required by some people with disabilities to render them accessible.

Finally, a human rights approach argues that people with disabilities must participate in the administration of the act, not merely in preparation of the regulations. There should be something more comprehensive and more enduring, perhaps a committee representative of all people with disabilities that could monitor the implementation of the act, make recommendations for improvement and respond to recommendations of others.

Second, the bill requires the minister to take account of the market basket measure, Canada's official poverty line, in establishing the benefit level which will then, of course, become the standard for assessing how much poverty has been reduced

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Chers collègues, les lumières clignent. Le vote aura lieu à 17 h 8. À titre d'information, sachez qu'il s'agit de projets de loi de crédits. Ce sont les projets de loi de nature financière dont nous avons tous besoin pour faire ce que nous faisons. Vous nous voyez navrés de l'interruption que nous allons devoir faire.

Monsieur Frankel, vous avez le temps de faire une intervention et, chers collègues, je veillerai à ce que nous quittions la salle à 17 h 3 pour arriver à temps pour le vote de 17 h 8.

Sid Frankel, professeur agrégé, Faculté du travail social, Université du Manitoba, à titre personnel : Merci, sénateurs, de m'avoir donné cette occasion de comparaître. C'est avec beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous, assis avec mes collègues, qui sont des experts en matière de handicap. Je ne suis pas handicapé, mais je pense être en mesure de formuler quelques observations qui seront conformes à leurs propos.

En gros, j'ai soulevé quatre points. Je sais que vous avez ma présentation sous forme écrite. Tout d'abord, je pense que la loi et le règlement devraient miser sur une approche de la réduction de la pauvreté davantage axée sur les droits de la personne. Cela signifie que la prestation serait garantie en tant que droit, que les divers traités sur les droits de la personne dont le Canada est signataire seraient utilisés comme cadre normatif et que le ministre serait tenu de présenter un rapport annuel sur le respect de ces traités ainsi que de la Charte.

Comme mesures de responsabilisation, le ministre devrait être tenu de rendre compte chaque année du taux, de l'ampleur et de la durée de la pauvreté chez les personnes handicapées, en considérant les personnes handicapées comme un groupe vulnérable et en essayant de réduire les risques particuliers du cumul de la pauvreté et de la situation de handicap. L'un des moyens d'y parvenir est de veiller à ce que le processus d'admissibilité et une procédure d'appel soient accessibles à tous. La loi devrait mettre à disposition des ressources technologiques et humaines pour aider les personnes handicapées à accéder à ces deux processus.

Enfin, l'approche fondée sur les droits de la personne sous-tend que les personnes handicapées doivent participer à l'administration de la loi, et pas seulement à la préparation des règlements. La loi devrait être assortie de dispositions plus vastes et plus durables. Il pourrait en fait s'agir d'un comité représentatif de toutes les personnes handicapées, qui pourrait surveiller la mise en œuvre de la loi, proposer des améliorations et répondre aux recommandations des autres.

Deuxièmement, le projet de loi exige que le ministre tienne compte de la mesure du panier de consommation, le seuil de pauvreté officiel du Canada, pour établir le niveau des prestations, de toute façon, la norme permettant d'évaluer dans

by the bill. There are some problems with that. The way the Market Basket Measure, or MBM works, many costs are not included in the basket that are subtracted from income. I recount them in what I have written. But one of them is the cost of medically prescribed, but uninsured goods and services. My argument would be that the benefit will be set too low using the market basket measure.

Beyond this, none of our poverty measures take account of the additional costs related to disability to have an equivalent standard of living for those who are not disabled, and we have some recent research that I have cited that documents that very fact with regard to the market basket measure.

I would recommend an adjusted low-income measure. This is a relative measure rather than the absolute market basket measure. Relative measures are much more highly correlated with health and well-being indicators. The market basket measure would have to be adjusted. First of all, it doesn't take account of the additional costs of disabilities, so something would have to be built in to assess those. Because the Market Basket Measure is based on median incomes, it would go down likely in times of recession and certainly in depression.

I would argue that the last year before the recession or depression should be taken as the benefit level. Beyond that, again, others have made points about clawbacks. We know it happens. It happened with the CERB, despite very strong statements from the federal minister asking provinces and territories not to claw back.

The relevant act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, already contains a condition that disincentivizes provinces from establishing a waiting period for the application for social assistance. A similar condition could be put in with regard to clawing back provincial disabilities.

The Deputy Chair: Thank you. I do apologize for this disrupted meeting. I know you all know how the government business has to go on.

Colleagues, I'm going to suggest, please, that we suspend while we go and vote. The vote is at 5:08. It takes about 10 minutes to do the standing vote. We will be back. We will then ask questions.

quelle mesure la pauvreté a été réduite par le projet de loi. Cela pose quelques problèmes. Selon le mode de fonctionnement de la mesure du panier de consommation, de nombreux coûts importants ne sont pas inclus, mais soustraits du revenu pour le calcul de la pauvreté. Ces éléments sont décrits dans ma présentation écrite. L'un d'entre eux est le coût des biens et services de santé non assurés, mais prescrits par un médecin. Ce que j'affirme, c'est que si l'on utilise la mesure du panier de consommation, la prestation sera fixée à un niveau trop bas.

En outre, aucune de nos mesures de la pauvreté ne tient compte des coûts supplémentaires que les personnes handicapées doivent engager pour s'assurer un niveau de vie équivalent à celui des personnes qui ne sont pas handicapées. Des recherches récentes que j'ai citées documentent précisément cet état de fait associé à la mesure du panier de consommation.

Je recommanderais par conséquent d'utiliser la mesure du faible revenu après impôt. Il s'agit d'une mesure relative plutôt que d'une mesure absolue du panier de consommation. Les mesures relatives sont beaucoup mieux corrélées avec les indicateurs de santé et de bien-être. La mesure du panier de consommation devrait être ajustée. Tout d'abord, elle ne tient pas compte des coûts supplémentaires liés aux handicaps. La mesure du panier de consommation étant basée sur les revenus médians, elle diminuerait probablement en période de récession et assurément en cas de dépression.

Je dirais que les valeurs prévalentes durant la dernière année avant la récession ou la dépression devraient être utilisées pour déterminer le niveau des prestations. Par ailleurs, d'autres ont soulevé la question de la récupération. Nous savons que cela se produit. C'est ce qui s'est passé avec la Prestation canadienne d'urgence, malgré les interventions très fermes du ministre fédéral demandant aux provinces et aux territoires de s'abstenir de procéder à des récupérations.

La loi pertinente, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, contient déjà une condition qui dissuade les provinces de fixer une période d'attente pour la demande d'aide sociale. Une condition similaire pourrait être ajoutée afin de dissuader les provinces et les territoires de récupérer la prestation d'invalidité canadienne.

La vice-présidente : Merci. Je vous prie de m'excuser pour cette séance qui devra être interrompue. Je sais que vous n'êtes pas sans savoir que les affaires gouvernementales doivent se poursuivre.

Distingués collègues, je vous propose de suspendre la réunion le temps de procéder au vote. Le vote a lieu à 17 h 8. Il faut environ 10 minutes pour procéder au vote par appel nominal. Nous reviendrons. La période des questions suivra.

Ms. Blake, I don't know whether you would like to make a few remarks before we move to questions, or wait for questions. Okay. We'll ask questions when we return.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Deputy Chair: Colleagues and guests, we are back online, and there are no more votes today. The chamber either has risen or is about to rise momentarily, so we will carry forward uninterrupted.

Colleagues, as I said earlier, our meeting today will go until 6:30 p.m. We'll keep this panel going until 5:40 p.m., and the second panel will be from 5:40 p.m. to 6:30.

I understand Ms. Blake, that you would like to make a few remarks, and then we'll go to questions. At the beginning of the question period, we'll let you know how long you have for questions and answers.

Ms. Blake, please.

Kait Blake, Administrative Director, Kickstart Disability Arts and Culture: Thank you. I will continue from where Ms. Reid left off.

This bill does not adequately address the complexities of poverty. Poverty is not an absence of sufficient income. Poverty is built into the social relations and power inequities inherent in our systems, society and institutions.

This bill does not address the sheer inaccessibility of the social assistance programs, systems and institutions and does not attend to the discrimination and violence that disabled people face within them.

The bill does not account for how many are excluded or inadequately served, let alone the fact that it is disappointingly minimal in its goal. The reduction of poverty still leaves our communities in dismal condition.

Jenna Reid approaches this feedback from the point of the incredible privilege of being White, growing up in the middle upper class and having a PhD in critical disability studies. Within those pieces, nothing in how Ms. Reid and Kickstart were invited to come to this table adequately supported in giving the type of meaningful feedback, as in every step of this process, has been inaccessible from our point of view, as disabled people.

Madame Blake, je ne sais pas si vous souhaitez formuler quelques observations avant que nous passions aux questions, ou si vous voulez attendre les questions. D'accord. Nous poserons des questions à notre retour.

(Le comité suspend ses travaux.)

(Le comité reprend ses travaux.)

La vice-présidente : Chers collègues et invités, nous sommes de nouveau en ligne et il n'y a plus de vote aujourd'hui. Le Sénat a ajourné ses travaux ou est sur le point de le faire. Nous allons donc poursuivre les nôtres sans risquer d'être interrompus.

Chers collègues, comme je l'ai dit précédemment, notre réunion d'aujourd'hui se poursuivra jusqu'à 18 h 30. Nous resterons avec ce groupe d'experts jusqu'à 17 h 40, et nous entendrons le prochain de 17 h 40 à 18 h 30.

Si j'ai bien compris, madame Blake, vous allez formuler quelques observations, puis nous passerons aux questions. Au début de la période de questions, nous vous indiquerons le temps dont vous disposez pour les questions et les réponses.

Madame Blake, nous vous écoutons.

Kait Blake, directrice administrative, Kickstart Disability Arts and Culture : Merci. Je reprendrai là où Mme Reid s'est arrêtée.

Ce projet de loi n'aborde pas de manière adéquate les complexités de la pauvreté. La pauvreté n'est pas l'absence de revenus suffisants. La pauvreté s'inscrit dans les relations sociales et les inégalités de pouvoir inhérentes à nos systèmes, à notre société et à nos institutions.

Ce projet de loi n'aborde pas l'inaccessibilité pure et simple des programmes, systèmes et institutions d'aide sociale, et il ne tient pas compte de la discrimination et de la violence auxquelles les personnes handicapées sont confrontées en leur sein.

Le projet de loi ne tient pas compte du nombre de personnes exclues ou mal servies, sans parler du fait qu'il vise vraiment le minimum, ce qui est très décevant. Cet objectif de réduction de la pauvreté laisse quand même nos communautés dans un état lamentable.

Jenna Reid aborde ces observations sous l'angle de l'incroyable privilège d'être blanche, d'avoir grandi dans la classe moyenne supérieure et d'être titulaire d'un doctorat en études sur les handicaps critiques. Dans cette optique, rien dans la manière dont Mme Reid et Kickstart ont été invités à cette table et soutenus de manière adéquate pour faire part de leurs importantes observations — comme dans chaque étape de ce

“Nothing about us without us” would mean that we are involved in meaningful change in this bill at all stages. Currently, we do not see how that has been built into this process. Surely you all know this. You have been told this and you are able to understand that this is the way it is designed to go, with a lot of performative inclusion — knowing that inclusion means that your table is set, dressed and ready for service and the best you might do is put a coaster under one leg to slightly improve the wobbles in a superficial way.

The best that I can say to you, on behalf of Ms. Reid and Kickstart, is that we don't see any meaningful attention being given to the unique needs of disabled artists, the experience of the gig economy and unstable work, and the dismal ways in which disabled artists and arts administrators are funded and resourced. We do not see any meaningful consideration for things like episodic disabilities, nor the faulty and inaccessible process of getting adequate proof of being disabled, or being disabled enough, or disabled in the right way. There is also no accounting for the influence of racism and anti-indigeneity in our frame of disability rights.

All of this to say that to reduce poverty, we need to consider more than just the impact of insufficient income. Do we need more money? Yes. Will that fix the issue of inequity? Absolutely not.

I will end of my statement. Thank you.

The Deputy Chair: Ms. Blake, on behalf of the committee, I want to thank you and thank all our presenters.

Colleagues, we have a little more than 15 minutes. May I ask each of us to have three minutes for a question and answer; and if we have time, we can do a second round. I know that sometimes we repeat questions and dig deeper. May I suggest, in the interest of time, that we try to ask different questions to the best of our ability?

Senator Poirier: Thank you to all the witnesses for being here.

My question is for Professor Frankel. In your remarks, you recommended that the act should require an appeal mechanism and guarantee that appellants be provided with resources to support filing and arguing their appeals.

processus — n'a été inaccessible de notre point de vue, en tant que personnes handicapées.

La devise « rien ne doit se faire sans nous » voudrait que nous ayons notre mot à dire sur tous les changements significatifs que propose ce projet de loi, et ce, à toutes les étapes du processus. À l'heure actuelle, nous ne voyons pas comment cette participation a été intégrée à ce processus. Vous le savez certainement tous. On vous l'a dit et vous êtes en mesure de comprendre que c'est ainsi que les choses sont conçues, avec beaucoup d'inclusion performative — sachant que l'inclusion signifie que votre table est dressée, mise et prête à servir et que le mieux que vous pouvez faire est de mettre un sous-verre sous une des pattes pour restreindre un peu les vacillements.

Le mieux que je puisse vous dire, au nom de Mme Reid et de Kickstart, c'est que nous ne voyons aucune attention de bonne tenue accordée aux besoins particuliers des artistes handicapés, à l'expérience de l'économie des petits boulots et au travail instable, et à la façon lamentable dont les artistes handicapés et les administrateurs du milieu des arts sont financés et dotés en ressources. Nous ne voyons aucune considération significative pour des choses comme les handicaps épisodiques, ni le processus défectueux et inaccessible d'obtention d'une preuve adéquate d'être handicapé, ou d'être suffisamment handicapé, ou d'être handicapé de la bonne manière. Il n'y a pas non plus de prise en compte de l'influence du racisme et du rejet de la dimension autochtone dans notre conception des droits des personnes handicapées.

Tout cela pour dire que pour réduire la pauvreté, nous ne devons pas nous contenter de prendre en compte les répercussions d'un revenu insuffisant. Avons-nous besoin de plus d'argent? Oui. Cela résoudra-t-il le problème des inégalités? Absolument pas.

Je vais m'arrêter là. Je vous remercie.

La vice-présidente : Madame Blake, au nom du comité, je tiens à vous remercier et à remercier tous nos intervenants.

Chers collègues, il nous reste un peu plus de 15 minutes. Puis-je demander à chacun d'entre nous de prévoir trois minutes pour une question et une réponse. Si nous avons le temps, nous pourrions procéder à un deuxième tour. Je sais qu'il nous arrive de répéter des questions et de les approfondir. Puis-je proposer, dans l'intérêt du temps, que nous essayions de poser des questions qui, dans la mesure du possible, ne se répètent pas?

La sénatrice Poirier : Je remercie tous les témoins de leur présence.

Ma question s'adresse au professeur Frankel. Dans votre déclaration liminaire, vous avez recommandé que la loi exige un mécanisme d'appel et garantisse que les appelants disposent des ressources nécessaires pour déposer et défendre leurs appels.

Applying for disability supports and appealing decisions is often heavy. Given your experience, I'm wondering if there is a Canadian or international example of jurisdictions that are doing a good job of supporting people with disabilities through that process. What should we be looking to? Do you think this benefit should be based on individual or family income?

Mr. Frankel: A few questions there. I'm not aware of the effectiveness of various approaches to appeals. However, I do know — and my colleagues can also speak to it — that the support that is available for the appellant is important. For example, when it comes to Employment Insurance appeals, there is some support available. I think that's worth looking into and it's given me a good idea to look at where there are effective appeal mechanisms.

The general approach in Canada for almost all benefits is to focus on household income. There are two issues. One is what income is taken into account in providing the benefit, and the other is who receives the benefit. It has been our tradition that household income is taken into account. It is based on the assumption that all household members have access to the benefits. But I think the person with the disability should be the recipient of that income, not a household head if they are not the person with the disability.

The Deputy Chair: Thank you. If during your research in the next little while you come up with an idea, could you please send that to the clerk? That will help inform our work.

Senator Poirier: If you were to make an amendment to Bill C-22, what would it be?

Mr. Frankel: I think the most important thing is to have a more enduring and comprehensive way for people with disabilities to be involved. I would require something much more than being consulted on the regulations, although that is important. I would argue for a committee to be established that is appointed by an all-party committee and that has the mandate to monitor implementation, to make recommendations to the minister — recommendations that should be made to the entire House — and to be consulted on recommendations made by others.

Senator Poirier: Thank you.

Senator Osler: Thank you to all of the witnesses for your thoughtful testimony.

Ms. Blake, you were talking about social relations and power. Dr. Frankel and Ms. Shaw, you spoke of financial security and poverty reduction. Mr. Kron, you spoke about how the purpose of the act needs to be expanded.

Les demandes d'aide aux personnes handicapées et les recours contre les décisions sont souvent lourds. Compte tenu de votre expérience, je me demande s'il existe des exemples d'administrations — au Canada ou à l'étranger — qui font du bon travail pour soutenir les personnes handicapées tout au long de ce processus. À quoi devrions-nous porter attention? Pensez-vous que cette prestation devrait être basée sur le revenu individuel ou familial?

M. Frankel : Il y a quelques questions là-dedans. Je ne connais pas l'efficacité des différentes approches en matière d'appel. Cependant, je sais — et mes collègues peuvent également en parler — que le soutien disponible pour l'appelant est important. Par exemple, en ce qui concerne les appels relatifs à l'assurance-emploi, il existe un certain soutien. Je pense que cela vaut la peine de s'y intéresser. Cela m'a d'ailleurs donné l'idée d'examiner où il existe des mécanismes d'appel efficaces.

Au Canada, l'approche générale pour presque toutes les prestations consiste à se concentrer sur le revenu du ménage. Deux questions se posent. La première est de savoir quel revenu est pris en compte pour l'octroi de la prestation, et la seconde est de savoir qui reçoit la prestation. La tradition veut que l'on prenne en compte le revenu du ménage. Cela part du principe que tous les membres du ménage ont accès aux prestations. Sauf que je pense que la personne handicapée devrait être le bénéficiaire de ce revenu, et non le chef de famille, à moins qu'il ne soit la personne handicapée en question.

La vice-présidente : Merci. Si, au cours de vos recherches, vous trouvez une piste à cet égard, pourriez-vous faire parvenir cette information à notre greffière? Cela nous aidera à éclairer notre travail.

La sénatrice Poirier : Si vous deviez apporter un amendement au projet de loi C-22, que proposeriez-vous?

M. Frankel : Je pense que la chose la plus importante serait d'avoir un moyen plus viable et plus exhaustif de faire participer les personnes handicapées. J'exigerais bien plus qu'une simple consultation sur les règlements, même si c'est important. Je plaiderais pour la création d'un comité qui serait nommé par un comité multipartite et qui aurait pour mandat de surveiller la mise en œuvre, de faire des recommandations au ministre — des recommandations qui devraient être présentées à l'ensemble de la Chambre — et d'être consulté au sujet des recommandations faites par d'autres.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie.

La sénatrice Osler : Je remercie tous les témoins de leurs témoignages réfléchis.

Madame Blake, vous avez parlé des relations sociales et du pouvoir. Monsieur Frankel et madame Shaw, vous avez parlé de sécurité financière et de réduction de la pauvreté. Monsieur Kron, vous avez parlé de la nécessité d'élargir l'objectif de la loi.

My question is for all the witnesses. The preamble of the bill lists social exclusion as one of the reasons working-age persons with disabilities are more likely than those without disabilities to live in poverty.

In your opinion, how can the Canada disability benefit be designed to promote social inclusion for persons with disabilities? Dr. Frankel, you spoke about that a little bit.

Mr. Kron: The best part of the bill is that in the preamble, it gives weight to the bill in terms of some definitions and examples. That is the important part.

Ms. Shaw: I would agree with what Dr. Frankel said before. The inclusion of the voices of deaf and disabled individuals is really important. We are the experts in terms of our own experiences. We know what it is like to live in poverty and the extra costs that we incur. It's essential to ensure that we have full participation in all aspects of this plan.

Ms. Blake: I'm answering on behalf of myself and Jenna Reid as well. Ms. Reid has indicated that inclusion needs to allow for addressing the power imbalance through participation.

Personally, as someone who is neurodiverse and lives with various intellectual and learning disabilities, doing my own research and trying learning more about this bill was incredibly inaccessible. There was no lay-term version available to me. You have to come in from a place of privilege and understanding to even understand all of the information and the nuances in the bill. I feel that is a very important thing to point out. Thank you.

Mr. Frankel: I think the bill should describe the benefit as a right or an entitlement so that it does not carry the stigma of more contingent benefits like welfare.

Senator Burey: Thank you to our witnesses for sharing your experiences and your expertise.

I'm going to hone in on the issue of legislation versus regulation and the permutations in between. We have heard from many witnesses who have one view: "Let's get this bill passed. No amendments. It's going to die." Knowing that the majority of the Canada disability benefit would be established through regulations, specifically order-in-council — while clause 12 of Bill C-22 establishes parliamentary reviews of the Canada disability benefit act, a regulatory process limits parliamentary review of regulations to the Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations.

Ma question s'adresse à tous les témoins. Le préambule du projet de loi cite l'exclusion sociale comme l'une des raisons pour lesquelles les personnes handicapées en âge de travailler sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes non handicapées.

À votre avis, comment la prestation canadienne pour les personnes handicapées peut-elle promouvoir l'inclusion sociale des personnes handicapées? Monsieur Frankel, vous en avez parlé un peu.

M. Kron : La meilleure partie du projet de loi est son préambule, car il lui donne du poids grâce aux définitions et aux exemples qu'on y trouve. C'est la partie la plus importante.

Mme Shaw : Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Frankel. L'inclusion des voix des personnes sourdes et handicapées est vraiment importante. Nous sommes les experts en ce qui concerne nos propres expériences. Nous savons ce que c'est que de vivre dans la pauvreté et nous connaissons les coûts supplémentaires que nous devons assumer. Il est essentiel de veiller à ce que nous participions pleinement à tous les aspects de ce plan.

Mme Blake : Je réponds en mon nom et en celui de Jenna Reid. Mme Reid a indiqué que l'inclusion doit permettre de remédier au déséquilibre des pouvoirs par le truchement de la participation.

Personnellement, en tant que personne neurodiverse et vivant avec divers handicaps intellectuels et d'apprentissage, j'ai eu énormément de difficulté à faire mes propres recherches et à essayer d'en savoir plus sur ce projet de loi. Je ne disposais d'aucune version vulgarisée. Il faut être privilégié et bien informé pour bien comprendre le projet de loi proprement dit et toutes les nuances qui s'y rattachent. Je pense qu'il est très important de le souligner. Je vous remercie.

M. Frankel : Je pense que le projet de loi devrait décrire la prestation comme un droit, afin qu'elle ne soit pas stigmatisée par rapport à des prestations plus conditionnelles comme l'aide sociale.

La sénatrice Burey : Merci aux témoins de nous faire bénéficier de leur expérience et de leur expertise.

Je vais me concentrer sur la question des lois par rapport aux règlements et des permutations entre les deux. Bon nombre de nos témoins sont d'avis qu'il faut adopter ce projet de loi, ne pas y apporter d'amendements, de peur qu'il ne meure au Feuilleton. Même si la prestation canadienne pour les personnes handicapées sera en grande partie mise en œuvre par règlement, plus particulièrement par décret, l'article 12 du projet de loi C-22 impose des examens parlementaires de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées, sauf qu'un processus réglementaire limite l'examen parlementaire du

In your opinion, regarding the majority of the Canada disability benefit description being determined through regulations rather than legislation, what are the potential advantages or disadvantages? We've been hearing the two sides.

The Deputy Chair: Senator Burey, our time is very tight. Perhaps two people can answer this one and another two the next. I'm really sorry.

Mr. Kron: I'll be more than happy to reply.

A human right can't be based on good intentions. Not having clawbacks need to have the weight of law. Regulations can be changed at any time in the Privy Council, so we really need to have those protections within the law or within the Canadian Social Transfer. It must be somewhere like that. Governments change expectations, and we forget why we are here today. We really need to embed that into law so we don't have to keep coming back every five years to fight for the same human right that we already have.

The Deputy Chair: Ms. Blake, would you like to respond to this?

Ms. Shaw: I defer to my colleagues.

Mr. Frankel: I will be brief.

I understand the tension. Many people with disabilities are living in terrible poverty right now, and we want to do this right. I would argue that principles like referring to the various human rights treaties to which Canada is a signatory should go into the bill; they should be established as a normative framework, and the minister should be required to report on compliance.

Senator Bernard: I don't think there will be time to get answers to my questions, so I'll ask the questions and respectfully ask for a written response later, if you can.

My first question is to Dr. Reid and Ms. Blake. You have highlighted the complexities of poverty and also talked about the intersectionality of poverty with indigeneity, racism and so on. I would like you, if you could, to send us more of your ideas around what might need to be amended in the bill to ensure we take account of the complexities of poverty, because many people don't fully understand it, especially that piece on inclusion.

règlement à celui du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Selon vous, puisque la majorité de la description de la prestation canadienne pour les personnes handicapées est établie par règlement plutôt que par une mesure législative, quels sont les avantages et les inconvénients possibles? Nous avons entendu le pour et le contre.

La vice-présidente : Sénatrice Burey, notre temps est très limité. Peut-être que deux personnes peuvent répondre à cette question, puis deux autres à la suivante. Je suis vraiment désolée.

M. Kron : Je serais très heureux de vous répondre.

Un droit fondamental ne peut pas reposer strictement sur de bonnes intentions. L'exclusion de dispositions de récupération doit avoir pleinement force de loi. Les règlements peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil privé, donc il faut vraiment que ces protections soient enchâssées dans la loi ou dans le Transfert social canadien. Ce doit être dans quelque chose du genre. Les gouvernements changent les attentes et nous oublions pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous devons vraiment enchâsser cela dans la loi afin de ne pas avoir à revenir tous les cinq ans pour défendre ce droit fondamental, que nous avons déjà.

La vice-présidente : Madame Blake, souhaitez-vous répondre à cette question?

Mme Shaw : Je m'en remets à mes collègues.

M. Frankel : Je serai bref.

Je comprends d'où vient la tension. Beaucoup de personnes handicapées vivent actuellement dans une grave pauvreté, et nous voulons bien faire les choses. J'avancerais que le projet de loi devrait inclure des principes tels que des références à différents traités sur les droits de la personne dont le Canada est signataire. Ils devraient être considérés comme un cadre normatif, et le ministre devrait être tenu de rendre des comptes sur le respect de celui-ci.

La sénatrice Bernard : Je ne crois pas qu'on aura le temps de répondre à mes questions, donc je vous prierais en tout respect de me fournir une réponse par écrit, si possible.

Ma première question s'adresse à M. Reid et à Mme Blake. Vous avez mis en relief la complexité de la pauvreté et parlé de l'intersectionnalité de la pauvreté et du racisme, du fait d'être Autochtone, et ainsi de suite. Si possible, j'aimerais que vous nous communiquiez d'autres idées sur ce qui devrait être amendé dans le projet de loi pour veiller à ce qu'il tienne compte de la complexité de la pauvreté, car beaucoup de gens ne comprennent pas tout à fait le concept, surtout cet élément sur l'inclusion.

My other comment is really about what you've shared in terms of the inaccessibility of these meetings themselves. I have to say — I will put it on the record — that I feel very embarrassed that we've created a situation where we've invited you here and that the meetings themselves are inaccessible. If you have specific recommendations for us as to how we can do better as the Senate of Canada to be more inclusive and create conditions where your voices can be heard, I would like to hear from you. We would welcome your suggestions. Thank you.

I don't want an answer now; we don't have the time. I want to invite those responses.

The Deputy Chair: Very good points.

Senator Petitclerc: Thank you for being here.

Madam Shaw, you talked about the complexity of being an artist with a disability. I have to admit, I don't know much about it, but you did mention the fact that it is a gig economy, it's via honorariums and small contracts, et cetera. Do you know if the arts community for and with persons with disabilities have been part of the consultation up until now? That's my first question.

My other question might be for Mr. Kron and, if we have time, others. The bill calls for taking into consideration the poverty line. What I'm hearing more and more is that this will not be enough; we need to go beyond that. I don't want to put words in your mouth. I would like to hear you about that, but maybe first on consultation.

Ms. Shaw: I'm not aware of any consultations at the moment, but it would be very important. It is very difficult for artists. Even when they receive honorariums, there is a chance that if they put that cheque in their bank, they can get kicked off a disability. That brings a lot of stress to our members. It is important to speak to more artists with disabilities to understand the complexities of going through these different systems we have and how they affect their poverty levels.

Mr. Kron: In speaking to the poverty levels, I'm going to defer to Dr. Frankel, but I am going to say that if you double the benefit that people get in Manitoba right now, they're still below the poverty line. That is just to put it into a little context.

Mr. Frankel: Very briefly, none of the poverty measures take into account the additional costs related to disability for an equivalent standard of living to those without disabilities. Something has to be done about that if you're trying to limit poverty among people with disability. The market basket

Mon autre commentaire porte essentiellement sur ce que vous avez dit sur l'inaccessibilité de nos réunions comme telles. Je dois dire, et ce sera consigné, que je suis extrêmement gênée d'apprendre que nous avons créé une situation où nous vous avons invités ici et les réunions comme telles ne sont pas accessibles. Si vous avez des recommandations précises à nous faire pour que le Sénat du Canada puisse être plus inclusif et créer de meilleures conditions pour que vos voix soient entendues, je serais heureuse de les entendre. Nous sommes ouverts à vos suggestions. Merci.

Je ne veux pas une réponse maintenant, car il n'y a pas assez de temps. Je vous invite à soumettre ces réponses.

La vice-présidente : Très bons points.

La sénatrice Petitclerc : Merci d'être des nôtres.

Madame Shaw, vous avez parlé de la complexité d'être à la fois artiste et handicapée. Je dois avouer que je ne sais pas grand-chose là-dessus, mais vous avez cité le fait que notre économie en est une de petits boulots, qu'elle est fondée sur les cachets et les petits contrats, et cetera. Savez-vous si la communauté artistique qui cible et englobe les personnes handicapées a fait partie des consultations jusqu'ici? C'est ma première question.

Mon autre question pourrait s'adresser à M. Kron, puis aux autres si nous en avons le temps. Le projet de loi demande que l'on tienne compte du seuil de la pauvreté. Ce que j'entends de plus en plus, c'est que cela ne suffira pas. Nous devons aller au-delà de ce seuil. Je ne veux pas parler à votre place. Je voudrais plutôt vous entendre là-dessus, mais d'abord sur la consultation.

Mme Shaw : À ma connaissance, il n'y a pas de consultations en cours, mais ce serait très important. La situation est très difficile pour les artistes. Même quand ils reçoivent des cachets, ils risquent d'être exclus d'un programme de prestations d'invalidité s'ils déposent leur chèque à la banque. Cette situation est très stressante pour nos membres. Il est important de parler avec un plus grand nombre d'artistes handicapés pour comprendre toute la complexité associée à la navigation des différents systèmes en place et la façon dont ils influent sur leur seuil de pauvreté.

M. Kron : Puisque l'on parle des seuils de pauvreté, je vais m'en remettre à M. Frankel, mais je dirai d'abord que, si vous doublez la prestation que les Manitobains handicapés reçoivent actuellement, ils seront tout de même sous le seuil de la pauvreté. C'est simplement pour vous donner un peu de contexte.

M. Frankel : Très brièvement, aucune des mesures de lutte contre la pauvreté ne tient compte des coûts supplémentaires associés à un handicap pour arriver à une qualité de vie équivalente au reste de la population. Il faut faire quelque chose en ce sens si vous voulez limiter la pauvreté chez les personnes

measure has a technical problem — what's not in the basket — and that will lead to setting too low a standard.

Senator Petitclerc: I want things on the record. Yes or no, would you all agree that, no matter the disability, living with that disability comes with extra costs?

Mr. Kron: Yes.

Ms. Shaw: Absolutely.

Mr. Frankel: There is evidence of that, yes.

The Deputy Chair: Ms. Blake, do you agree with that?

Ms. Blake: Yes, I do.

I would also like to just answer the bit about the engagement of disabled artists. Kickstart Disability Arts and Culture has been a professional disability arts organization for 25 years, and we do not feel that the disability arts community has had a meaningful part in this until the invitation to this particular hearing. Thank you.

The Deputy Chair: I want to thank you all —

Senator Bernard: I want to continue with the last question that Senator Petitclerc asked. Does that change when you hit the magic age of 65 — for the record?

Mr. Kron: For the record, yes, you're cured at 65 because your benefits go away. That's why they need to be stackable. I'll send the Senate a bit more information so you can consider it.

The Deputy Chair: Again, I'm apologetic and embarrassed that this first panel this afternoon has had interruptions, both technical and due to two votes. You have been both gracious and generous. We would love to receive more information to dig deeper on any of the things you have said.

For our colleagues who didn't have a chance to ask a question when we ran out of time, could you send your questions to the clerk so that we can forward it to the panel and get the responses? This is about inclusivity and about getting questions on the table to best of our ability. If we can do that, colleagues, I would be very grateful.

handicapées. L'absence de certains articles pose problème dans la mesure du panier de consommation, ce qui se traduit par l'établissement d'une norme trop basse.

La sénatrice Petitclerc : Je veux que l'on consigne l'information. Est-ce que, oui ou non, vous êtes tous d'accord pour dire que, peu importe le handicap, le fait de vivre avec ce handicap entraîne des coûts supplémentaires?

M. Kron : Oui.

Mme Shaw : Tout à fait.

M. Frankel : Il y a des preuves à cet effet, oui.

La vice-présidente : Madame Blake, êtes-vous d'accord?

Mme Blake : Oui.

J'aimerais également répondre brièvement en ce qui a trait à la participation des artistes handicapés. Kickstart Disability Arts and Culture est un organisme professionnel pour les artistes handicapés actif depuis 25 ans, et nous n'avons pas l'impression que la communauté des artistes handicapés a joué un rôle significatif dans tout cela avant d'être invité à la présente réunion. Merci.

La vice-présidente : Je tiens à tous vous remercier...

La sénatrice Bernard : Je souhaite poursuivre dans la lignée de la dernière question de la sénatrice Petitclerc. Est-ce que la situation change quand vous atteignez l'âge magique de 65 ans, pour les fins du compte rendu?

M. Kron : Pour les fins du compte rendu, oui, vous êtes guéri en atteignant l'âge de 65 ans, car vos prestations disparaissent. C'est pour cette raison qu'elles doivent être cumulables. Je vais envoyer un peu plus de renseignements au Sénat à cet égard pour qu'il puisse en tenir compte.

La vice-présidente : Vous me voyez contrite et gênée que notre premier groupe de témoins cet après-midi ait connu des interruptions, que ce soit pour des raisons techniques ou la tenue de deux votes. Vous avez été à la fois indulgents et généreux. Nous serions ravis de recevoir de plus amples renseignements pour approfondir les différentes choses que vous avez dites.

Je prie les collègues qui n'ont pas eu l'occasion de poser une question parce que nous avons manqué de temps d'envoyer leurs questions à la greffière afin qu'elle puisse les transmettre aux témoins du groupe pour obtenir des réponses. Il s'agit ici de favoriser l'inclusivité et de soumettre des questions au mieux de nos capacités. Si vous pouviez procéder ainsi, chers collègues, je vous en saurais gré.

Again, to panel one, thank you for your graciousness, for your information and for coming here this afternoon. You're welcome to stay and listen to panel number two.

I would like to welcome our second panel who are here by video conference. We have, from the Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, Paul Lupien, Président; and André Prévost, Director General; and from the Quebec Intellectual Disability Society, we have Amélie Duranleau, Executive Director; and Samuel Ragot, Senior Policy Analyst and Advocacy Advisor.

I want to thank you for being with us today. At the outset, with great apologies, I want to tell you that our time is truncated, too, because of the issues we faced earlier this afternoon. We will continue until 6:30 our time. It's now just about quarter to 5 p.m. May I ask you each to begin with your presentations? You each have five minutes for opening statements, and then we'll have questions from our members. I will start with the senators who weren't able to ask questions in the last round, and then we can have people deliver their questions and have written responses if we run out of time.

Mr. Lupien, please begin.

[*Translation*]

Paul Lupien, Président, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec: Good afternoon, Madam Chair and esteemed senators.

I'm Paul Lupien, President and board chair of COPHAN, the Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec. I am a person living with a disability and I am also a member of the Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, the INÉÉI-PSH. I am here with André Prévost, Director General of COPHAN, who will briefly discuss the Canada disability benefit, its necessary harmonization with the Basic Income Program and the need to avoid bureaucratic ill effects in its implementation.

The Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, or COPHAN, is a non-profit organization incorporated in 1985. Its mission is to make Quebec inclusive, in order to ensure that people with functional limitations and their families are fully and meaningful integrated into society. Most of the directors in COPHAN's board are persons with disabilities. This organization includes more than 50 national and regional organizations and groups of people with all types of disabilities.

Merci de nouveau au premier groupe de témoins pour votre indulgence, les renseignements que vous nous avez fournis et votre présence parmi nous cet après-midi. N'hésitez pas à rester si vous voulez entendre le deuxième groupe de témoins.

J'aimerais accueillir le deuxième groupe de témoins qui participent à la réunion par vidéoconférence. Il s'agit de Paul Lupien et d'André Prévost, respectivement président et directeur général de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec; ainsi que d'Amélie Duranleau, directrice principale, et de Samuel Ragot, analyste sénior aux politiques publiques et conseiller à la défense des droits, tous les deux de la Société québécoise de la déficience intellectuelle.

Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Je tiens d'emblée à vous préciser, avec moult excuses, que votre temps a été réduit, vous aussi, en raison des problèmes que nous avons éprouvés plus tôt cet après-midi. Nous allons poursuivre les travaux jusqu'à 18 h 30, heure locale. Il est maintenant 16 h 45. Puis-je vous demander de commencer chacun par votre déclaration liminaire? Vous disposez chacun de cinq minutes. Les membres du comité vous poseront ensuite des questions. Je vais commencer par les sénateurs qui n'ont pas eu l'occasion de poser des questions au cours du dernier tour, puis, si nous manquons de temps, les sénateurs pourront soumettre leurs questions afin d'obtenir une réponse écrite.

Monsieur Lupien, allez-y, je vous en prie.

[*Français*]

Paul Lupien, président, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec : Bonjour, madame la présidente et chers membres du Sénat.

Mon nom est Paul Lupien. Je suis le président du conseil d'administration de la COPHAN — Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec. Je suis une personne en situation de handicap et je suis également membre de l'Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'INÉÉI-PSH. Je suis accompagné de M. André Prévost, directeur général de la COPHAN, qui discutera brièvement de la prestation canadienne pour personnes handicapées, de son arrimage nécessaire avec le Programme de revenu de base, le PRB, et du besoin d'éviter les effets pervers bureaucratiques lors de sa mise en œuvre.

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la COPHAN, organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Son conseil d'administration est composé majoritairement de personnes en situation de handicap. Elle inclut plus de 50 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitation fonctionnelle.

COPHAN relies on the expertise and skills of its members, many of whom are persons living with disabilities. Its mandate is to represent persons with disabilities and their families and to advocate for their rights before the relevant bodies and authorities.

The principles that guide COPHAN's work are full and meaningful inclusion, the rule of law, the right to equality, universal accessibility, accommodation and compensation for the additional costs of living with a disability.

This last principle is particularly dear to us, in the context of the proposed Canada disability benefit. Indeed, for COPHAN, compensation measures must be put in place to meet the different needs of people with disabilities. These measures seek to reduce the consequences and additional costs associated with living with a disability. Compensation can take different forms, as goods, direct services, allowances, tax measures, and so on.

I would invite André Prévost to take the floor.

André Prévost, Directeur Général, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec: Good afternoon, everyone. COPHAN believes that the timely passage of Bill C-22 by the Senate would be a very positive step forward for many persons living with disabilities. Involving persons with disabilities as equal partners in the process of co-developing regulations — known as the “by and for” principle — is certainly a good way forward.

Accordingly, the benefit should be implemented as soon as possible, considering the progress already made in several provinces and territories, particularly in Quebec. This federal benefit should be a supplementary benefit and be used to enhance the programs that are already in place in the provinces and territories.

To make this happen, a lot of work has to be done on harmonization and coordination, since it is vital to ensure that the benefit does not conflict with local provincial and territorial programs. Indeed, at the planning or actual definition stages of this future benefit, we also need, or will need, to assess the possible negative impact of its implementation or the expected perverse effects on persons living with disabilities.

Nevertheless, we are confident that thorough harmonization can be achieved without incurring significant delays, given the many initiatives and consultations that are either under way or have been completed to date. In Quebec's particular case, the experience of developing regulations for the Basic Income Program has been very successful so far.

La COPHAN s'appuie sur l'expertise et les compétences de ses membres, dont de nombreuses personnes en situation de handicap. Son mandat est de représenter et de défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches auprès des instances.

Les principes qui guident l'action de la COPHAN sont l'inclusion pleine et entière, la primauté du droit, le droit à l'égalité, l'accessibilité universelle, l'accommodement et la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles.

Ce dernier principe est très partisan dans le cadre de l'éventuelle prestation canadienne pour personnes handicapées. Effectivement, pour la COPHAN, des mesures de compensation doivent être instaurées pour répondre aux différents besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces mesures visent à réduire les conséquences et les surcoûts liés aux situations de handicap. La compensation peut prendre différentes formes : biens, services directs, allocations, mesures fiscales, etc.

J'invite M. André Prévost à prendre la parole.

André Prévost, directeur général, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec : Bonjour à tous. La COPHAN est d'avis que l'adoption du projet de loi C-22 par le Sénat dans les meilleurs délais serait une avancée très positive pour de nombreuses personnes en situation de handicap. L'engagement des personnes en situation de handicap, en tant que partenaires égaux dans le processus de cocréation des règlements — c'est ce qu'on appelle « le par et le pour » —, est assurément un moyen à privilégier.

Ainsi, le versement de la prestation devrait apparaître le plus rapidement possible, si l'on tient compte de l'avancée qu'on connaît dans plusieurs provinces et territoires, en particulier au Québec. Donc, la prestation canadienne devrait être complémentaire et servir à bonifier les programmes qui sont déjà en vigueur dans les provinces et les territoires.

Pour cela, un travail important d'arrimage doit être réalisé, car il est nécessaire d'éviter que la prestation aille à l'encontre des programmes locaux des provinces et des territoires. En effet, même au stade de la planification ou de la définition même de la future prestation, il est ou il sera nécessaire d'évaluer également les retombées négatives possibles de sa mise en œuvre, ou encore les effets pervers anticipés sur les personnes en situation de handicap.

Néanmoins, nous avons la certitude qu'un arrimage solide est réalisable sans avoir à composer avec des délais importants, compte tenu des nombreuses expériences et consultations qui sont en cours ou même déjà disponibles à ce jour. Dans le cas du Québec, plus particulièrement, l'expérience de l'élaboration de règlements relatifs à la loi-cadre qu'est le Programme de revenu de base, aussi appelé PRB, est jusqu'ici un succès.

Let's take a look at a few aspects in this area that merit consideration. We will have to figure out a method to develop a single escalator for the federal benefit and the Quebec Basic Income Program to avoid having two different indexation rates, which could lead to bureaucratic chaos. We obviously support full indexation based on the cost of health care rather than the cost of living, considering the costs associated with living with a disability, which we talked about earlier.

We would advise the government not to make future benefits available through the Disability Tax Credit, or DTC, in its current form. Indeed, this sole eligibility criterion for the Canada disability benefit is not viable, as Quebec's long-term lag in take-up compared to the Canadian average is just too great.

This situation might be a result of cultural or informational factors. For example, Quebecers make up 22.6% of Canada's population, but only 9.7% of recipients are from Quebec. Theoretically, there is a shortage of 165,000 program users, which is quite significant.

Finally, the combined benefits of the Canada benefit and the Basic Income Program should fully and unequivocally lift people out of poverty, taking into account the costs of living with a disability and accessibility restrictions. We could think of education, employment, transportation, and so on.

We believe that the combined individualized benefits should not take spousal income into account; this is very important. There is also the important issue of employment income, and here there should be clear income progressivity for eligible individuals. Taking spousal income into account has a number of negative effects. There is a risk that Quebec and federal benefits could be reduced or that people could become ineligible for certain support programs, such as access to housing, the home adaptation program, in-home support and so on. There is also the risk that spouses could be separated, which would lead to isolation and even unwanted institutionalization, which is very costly.

Also, it is important to ensure that provinces and territories do not take advantage of the Canada benefit to make cuts to their social programs or reallocate resources to other areas. When it comes to transferring the Canada benefit to Quebec, the surplus not distributed to persons with disabilities should be reinvested in other disability-related programs for needs identified —

The Deputy Chair: Mr. Prévost, would it be possible —

Regardons ensemble quelques aspects du sujet qui méritent nos considérations. Il faudra déterminer une méthode d'indexation unique de la prestation canadienne et du Programme de revenu de base du Québec afin d'éviter d'avoir deux taux d'indexation différents, ce qui pourrait mener à une forme de cacophonie bureaucratique. Nous souscrivons évidemment à une pleine indexation en fonction du coût de la santé plutôt que du coût de la vie, considérant le coût du handicap, ce dont on parlait tout à l'heure.

Nous voulons aviser le gouvernement de ne pas rendre accessibles de futures prestations au moyen du Crédit d'impôt pour personnes handicapées, le CIPH, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Effectivement, ce seul critère d'admissibilité à la prestation canadienne pour personnes handicapées n'est pas viable, car le retard historique du Québec dans son taux d'adhésion par rapport à la moyenne canadienne est trop important.

Des aspects culturels ou informationnels expliquent possiblement ce phénomène. Par exemple, représentant 22,6 % de la population canadienne, seulement 9,7 % des utilisateurs canadiens sont issus du Québec. Il y a un manque théorique d'environ 165 000 utilisateurs, ce qui est majeur.

Finalement, les prestations combinées de la prestation canadienne et du Programme de revenu de base devraient sortir totalement les personnes de la pauvreté sans aucune équivoque, tenant compte des coûts du handicap et des contraintes à l'accessibilité. Pensons à l'éducation, l'emploi, le transport, etc.

Nous sommes d'avis que les prestations individualisées combinées ne tiennent pas compte du revenu des conjoints; c'est un sujet très important. Il en va également du revenu du travail, qui devrait assurer une progressivité claire du revenu des personnes admissibles. La prise en compte du revenu des conjoints est porteuse d'un grand nombre d'effets pervers. Effectivement, il y a le risque de réduction des prestations québécoises et canadiennes, le risque de déqualification à certains programmes de soutien — par exemple l'accès au logement, au programme d'adaptation du domicile, au soutien à domicile, etc. —, et le risque de séparation des couples provoquant l'isolement et même l'institutionnalisation non souhaitée, qui est très coûteuse.

Enfin, il est important de s'assurer que les provinces et les territoires ne profitent pas de la prestation canadienne pour couper dans leurs programmes sociaux ou réallouer des ressources sous d'autres missions. Dans une optique de transfert de la prestation canadienne au Québec, il faudrait que le surplus non distribué aux personnes handicapées soit réinvesti dans d'autres programmes liés aux handicaps pour des besoins identifiés...

La vice-présidente : Monsieur Prévost, est-ce que c'est possible...

Mr. Prévost: I'm done. It is to respond to the unmet needs.

[English]

The Deputy Chair: Mr. Prévost, I'm afraid we're going to have to move on. We all appreciate your opening testimony, and I'm sure we'll be able to continue it during our questions.

But, with time as it is, Mr. Ragot, I wonder if you could take your turn, if you will, please.

[Translation]

Amélie Duranleau, Executive Director, Quebec Intellectual Disability Society: Members of the committee, Madam Chair, thank you for inviting us.

My name is Amélie Duranleau, and I am the Executive Director of the Quebec Intellectual Disability Society. I am here with my colleague Samuel Ragot, who is a senior policy analyst at the society and a doctoral student at McGill University's School of Social Work. He is working on the issue of financial security for persons with disabilities.

We are pleased to be here to discuss our position on Bill C-22 with you, especially in the days immediately following Quebec's Intellectual Disability Week, which addressed issues related to financial security and dignity.

First, as we have done in the other place and as hundreds of other organizations have called for, we must stress the urgency of moving forward with the rapid passage of Bill C-22. This bill could play a key role in lifting persons with disabilities out of poverty across the country. In this sense, this is an opportunity we have not seen in decades.

Of course, we realize people might feel uneasy voting on framework legislation that falls short on detail. However, considering the amendments made in the other place, we believe this is the right thing to do.

For one thing, there is an urgent need for action to ensure the financial security of persons with disabilities across the country. For another thing, we have the experience of successfully developing regulations associated with framework legislation in the context of the Basic Income Program in Quebec.

Like Bill C-22, Quebec's Basic Income Program is the result of framework legislation seeking to lift people out of poverty. As we intend to do with Bill C-22, we worked with the provincial

M. Prévost : Je termine. C'est dans le but de répondre à des besoins non comblés.

[Traduction]

La vice-présidente : Monsieur Prévost, je crains que nous devions poursuivre. Nous vous sommes tous reconnaissants de votre déclaration liminaire, et je suis persuadée que vous pourrez la terminer dans le cadre de nos questions.

Mais, vu l'heure qu'il est, je me demande, monsieur Ragot, si vous ne pourriez pas en quelque sorte prendre le relais, s'il vous plaît.

[Français]

Amélie Duranleau, directrice générale, Société québécoise de la déficience intellectuelle : Mesdames, messieurs, madame la présidente, permettez-nous de vous remercier de votre invitation.

Je m'appelle Amélie Duranleau, je suis la directrice générale de la Société québécoise de la déficience intellectuelle. Je suis accompagnée de mon collègue Samuel Ragot, analyste des politiques publiques de la société, et étudiant au doctorat à l'École de travail social de l'Université McGill se penchant sur les questions de sécurité financière pour les personnes en situation de handicap.

Nous sommes heureux d'être présents afin de vous parler de notre opinion relativement au projet de loi C-22, surtout au lendemain de la tenue de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, qui a notamment abordé des questions de sécurité financière et de dignité.

Premièrement, comme nous l'avons fait dans l'autre Chambre et comme plusieurs centaines d'autres organisations l'ont demandé, nous devons souligner qu'il est urgent de procéder à l'adoption rapide du projet de loi C-22. Ce projet de loi pourrait jouer un rôle déterminant pour sortir de la pauvreté des personnes en situation de handicap partout au pays. En ce sens, il s'agit d'une occasion qui ne s'est pas présentée depuis des décennies.

Bien sûr, nous sommes conscients qu'il est malaisant de voter pour un projet de loi-cadre, qui ne contient que peu de détails. Toutefois, grâce aux amendements effectués dans l'autre endroit, nous pensons qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

D'une part, il y a urgence d'agir pour assurer la sécurité financière des personnes en situation de handicap partout au pays. D'autre part, nous avons l'expérience du succès de l'élaboration de règlements liés à une loi-cadre dans le contexte du Programme de revenu de base du Québec, ou PRB.

Comme le projet de loi C-22, le Programme de revenu de base du Québec est issu d'une loi-cadre visant à sortir des personnes de la pauvreté. Comme nous entendons le faire pour le projet de

government to reach an agreement on final regulations that satisfied most of the parties involved.

In the case of the Canada disability benefit, we believe that the regulatory process could be expedited, since the other place has already adopted several major amendments, numerous consultations have already taken place, and there is ongoing dialogue with the provinces and territories.

In addition, the sums reserved in yesterday's federal budget point towards a robust consultation process. We are very happy with this important signal.

Samuel Ragot, Senior Policy Analyst and Advocacy Advisor, Quebec Intellectual Disability Society: Good evening, Madam Chair, members of the committee. I would like to discuss the importance of working with the provinces and territories.

As you know, the provinces and territories all have financial assistance programs for persons living with disabilities. It is important to keep this in mind, because this bill does not seek to address the problems with these programs. Still, it is crucial that these programs be coordinated with the new benefit so as not to penalize recipients or encourage local governments to withdraw from their engagements on social protection and financial security for persons with disabilities.

For example, we now have in Quebec, as of January 1, 2023, the Basic Income Program, a first in Canada and probably in the world. While this program is not perfect and we continue to make representations to the provincial government, we must ensure that the Canadian disability benefit will interact positively and coherently with it.

To date, the Quebec government has shown an interest in seeing a federal benefit that complements its programs, as long as it truly helps those who need it. We are pleased with this collaborative approach and will support all such efforts. We are confident that any such negotiations will be successful.

Beyond our collaboration with the provinces and territories, we think it is also important to ensure that the Canada benefit is fully individualized, that it is not based on spousal earnings, to minimize issues of financial dependency, that it provides a real pathway out of poverty, and that it allows people to work without seeing clawbacks to their income. In our view, it is a matter of dignity.

loi C-22, nous avons travaillé avec le gouvernement provincial afin d'arriver à un règlement final qui satisfaisait en majorité toutes les parties engagées.

Dans les cas de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, nous pensons que le processus réglementaire pourrait être expédié puisque l'autre endroit a déjà adopté plusieurs amendements majeurs, que de nombreuses consultations ont déjà eu lieu et que le dialogue avec les provinces et territoires est en place.

Par ailleurs, les montants présentés dans le budget fédéral hier démontrent la volonté du gouvernement fédéral de tenir un processus de consultations robuste, et nous en sommes très satisfaits.

Samuel Ragot, analyste sénior aux politiques publiques et conseiller à la défense des droits, Société québécoise de la déficience intellectuelle : Bonjour, mesdames et messieurs. J'aimerais maintenant vous parler de l'importance de travailler avec les provinces et territoires.

Comme vous le savez, les provinces et territoires ont tous des programmes d'aide financière aux personnes en situation de handicap. Il est important de le rappeler, parce que le projet de loi ne vise pas à régler les problèmes de ces programmes. Par contre, il est crucial que l'arrimage soit fait avec ceux-ci afin de ne pas pénaliser les personnes prestataires et de ne pas mener à un désengagement des gouvernements locaux sur le plan de la protection sociale et de la sécurité financière des personnes.

À titre d'exemple, au Québec, depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons un Programme de revenu de base, une première au Canada et probablement dans le monde. Bien que ce programme ne soit pas parfait et que nous continuions nos représentations auprès du gouvernement provincial, nous devons nous assurer que la prestation canadienne pour les personnes handicapées interagira de façon positive et cohérente avec celui-ci.

Jusqu'à présent, le gouvernement du Québec nous a signalé son intérêt à voir une prestation fédérale compléter ses programmes, tant et aussi longtemps que celle-ci permettra réellement d'aider les personnes qui en ont besoin. Nous sommes satisfaits de cette approche misant sur la collaboration et nous appuierons toutes les démarches en ce sens. Nous sommes sûrs que ces démarches seront couronnées de succès.

Par ailleurs, outre la collaboration avec les provinces et territoires, nous pensons qu'il serait également important que la prestation canadienne pour les personnes handicapées soit entièrement individualisée, qu'elle ne tienne pas compte des revenus des conjoints afin de limiter les questions de dépendance financière, qu'elle permette une réelle sortie de la pauvreté et qu'elle autorise les gens à travailler sans être pénalisés. À notre avis, il s'agit d'une question de dignité.

In this sense, it is remarkable that Bill C-22 proposes the creation of a universal benefit for working-age persons with disabilities, based on the definition of the Accessible Canada Act, breaking away from the punitive vision of social assistance and the “welfarization” of disability.

Now we have to hope that such a bill will also encourage provincial and territorial governments to overhaul their own programs.

Ms. Duranleau: Since several amendments were adopted in the other place, we believe that it is time for the Senate to proceed with the speedy passage, without amendments, of Bill C-22. In our view, the amendments adopted are sufficient to ensure that the regulatory process will be inclusive and that it will have clear and relatively binding guidelines for the federal government. The fact that the federal level has already set aside funding for consultations is also an important signal.

With regard to Quebec, we are confident that the governments will negotiate in good faith and ensure that all persons in need of the benefit will receive it. Many persons with disabilities can no longer wait. It is time for action.

Finally, Madam Chair, members of the committee, rest assured that we will be available to participate in the regulatory process, including by offering you the benefit of our extensive experience in Quebec on these issues.

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you all for your testimony.

We will now move on to the round of questions from senators.

[English]

Senator Kutcher: Thank you to the witnesses for your testimony. Although you didn't bring it up, I really want to hear your opinion on this particular issue. A number of witnesses have discussed the concerns around the phrase “working age” and that the bill limits disability payments to people of working age. I would like your thoughts on this. Does it make sense? If not, what should be done with this phrase? Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: Who wants to take that question?

Ms. Duranleau, go ahead.

En ce sens, il est remarquable que le projet de loi C-22 propose la création d'une prestation universelle pour les personnes en situation de handicap en âge de travailler, fondée sur la définition de la Loi canadienne sur l'accessibilité, ce qui permet ainsi de sortir de la vision punitive de l'aide sociale et de la *welfarization* du handicap.

Il faut maintenant espérer qu'un tel projet de loi incitera également les gouvernements provinciaux et territoriaux à réformer leurs propres programmes.

Mme Duranleau : Puisque de nombreux amendements ont été adoptés dans l'autre endroit, nous pensons qu'il est temps que le Sénat procède à l'adoption rapide, sans amendements, du projet de loi C-22. À notre avis, les amendements adoptés sont suffisants pour garantir que le processus réglementaire sera inclusif et aura des balises claires et relativement contraignantes pour le gouvernement fédéral. Le fait que le gouvernement fédéral ait déjà réservé des montants pour les consultations est également un signal important.

Pour le Québec, nous sommes sûrs de la capacité des gouvernements à négocier de bonne foi et à faire en sorte que toutes les personnes touchant la prestation en bénéficient. De nombreuses personnes en situation de handicap ne peuvent plus attendre. Il est temps d'agir.

Enfin, mesdames et messieurs, soyez assurés que nous serons disponibles pour participer au processus réglementaire, notamment en mettant à votre disposition notre grande expérience de ces questions, au Québec.

Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci à vous tous pour vos témoignages.

Nous allons maintenant passer à la période des questions avec les membres du comité.

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Je remercie les témoins pour leur déclaration liminaire. Bien que vous ne l'ayez pas soulevé, je souhaite vivement obtenir votre avis sur une question en particulier. Un certain nombre de témoins ont parlé des préoccupations associées à l'expression « en âge de travailler » et du fait que le projet de loi limite les versements aux personnes en âge de travailler. J'aimerais connaître votre avis là-dessus. Est-ce logique? Sinon, que devrions-nous faire de cette précision? Merci.

[Français]

La vice-présidente : Qui veut répondre à la question?

Madame Duranleau, allez-y.

Ms. Duranleau: We do have to start somewhere. I think the age issue is a good start. That could be a good starting point.

Mr. Prévost: Of course, the age of 65 is a statistic that features in many programs. At that age, people usually become eligible for Old Age Security, the OAS, or the Guaranteed Income Supplement, the GIS. This raises the issue of coordination with other programs.

Now, could we define parameters to ensure that the income is ongoing, without clawbacks for persons with disabilities? I must say I am telling you this without having consulted our members.

Mr. Lupien: As a person with a disability, I can tell you that your expenses don't change when you turn 65. I have a disability, so I have additional costs, and all our programs are being taken away from us. It would be good if the programs lifted us out of poverty, even after we turned 65.

[English]

Senator McPhedran: Thank you to the witnesses for sharing with us very powerful points of view. I am interested, though, in your reasoning for feeling that there should be no changes whatsoever at this stage. In particular, I'm sure you are well aware that the Canada disability benefit has no amount and nothing in this bill that would actually see a livable disability benefit come from it. In fact, it could be as low as a dollar that was decided on.

I am hoping you can help me understand why it is you feel so much faith in this process when there are still so many gaps in the bill that we have before us.

The Deputy Chair: Who would like to respond? Mr. Prévost.

[Translation]

Mr. Prévost: Since this is framework legislation, the duration of this Parliament is a major consideration, so it's best to move forward as quickly as possible. That way, the regulations can be developed. We have to believe that everyone is acting in good faith to achieve a real benefit that will align perfectly with what's being done at the provincial and territorial levels.

If we don't believe that, if we don't have faith, we won't get there. We won't have framework legislation, and we certainly won't have regulations. It's a bit of a chicken-and-egg scenario. We are choosing to have faith — faith in Parliament, faith in the Senate and faith in us all. It's as simple as that.

Mme Duranleau : En fait, il faut commencer quelque part. Je pense que la question de l'âge, c'est un bon début; cela peut être un bon départ.

M. Prévost : Évidemment que l'âge de 65 ans, c'est une donnée qui est connue dans plusieurs programmes. À cet âge, habituellement, on devient admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) ou au Supplément de revenu garanti (SRG). Cela pose la question de la coordination avec les autres programmes.

Maintenant, est-ce qu'on pourrait définir des paramètres pour que les revenus soient continus, sans pénalité pour les personnes en situation de handicap? Toutefois, je vous dis cela sans avoir consulté nos membres.

M. Lupien : Comme personne handicapée, je peux vous dire qu'après 65 ans, on continue à avoir les mêmes dépenses. On a des coûts supplémentaires parce qu'on est handicapé et on nous enlève tous les programmes. Ce serait bien qu'on nous sorte de la pauvreté, même après 65 ans.

[Traduction]

La sénatrice McPhedran : Merci aux témoins de nous transmettre des points de vue très évocateurs. Je m'intéresse toutefois au raisonnement sous-jacent à votre impression qu'il ne devrait pas y avoir le moindre changement à ce stade-ci. Plus particulièrement, je suis persuadée que vous savez très bien que la prestation canadienne pour les personnes handicapées n'est pas associée à une somme précise et que rien dans ce projet de loi ne permettrait de vraiment obtenir une prestation pour les personnes handicapées de subsistance. En fait, elle pourrait être seulement d'un dollar si on en décide ainsi.

J'espère que vous pourrez m'aider à comprendre pourquoi le processus vous inspire une telle confiance quand il y a encore tant de lacunes dans le projet de loi devant nous.

La vice-présidente : Qui aimerait offrir une réponse? Monsieur Prévost.

[Français]

M. Prévost : Comme on est devant un projet de loi-cadre, il y a toute la question de la durée de la législature, donc on a intérêt à aller le plus rapidement possible pour être en mesure d'élaborer la réglementation. Il faut avoir la foi que tout le monde fait preuve de bonne volonté pour aller vers une prestation réelle qui sera arrimée en coordination parfaite avec ce qui se passe dans les provinces et les territoires.

Autrement, si on n'a pas la foi, qu'on n'y croit pas, on n'y arrive pas; on n'aura pas de loi-cadre et encore moins de règlement. C'est un peu comme l'œuf et la poule. Nous choisissons la foi, la foi dans le Parlement, dans le Sénat et en nous tous, voilà.

The Deputy Chair: Did you have anything to add, Ms. Duranleau?

Ms. Duranleau: I'm going to let my colleague Mr. Ragot respond.

Mr. Ragot: Thank you for your question. It's a very good one. A lot of questions have to do with the poverty measures being used. We asked that the Market Basket Measure be used. It's determined on a regional basis to ensure true equality between the various regions of the country.

We are afraid that Parliament will be prorogued or dissolved, that we'll end up with no benefits and that people will continue living in poverty forever. This isn't an ideal bill. It could certainly be improved, but it's a bill people need now, tomorrow. They need it right away, not in 5, 10 or 15 years. It's needed immediately. People are living in extremely precarious situations, and they need help.

We expect it would be wildly unpopular if the benefit amounted to only a dollar. If that happened, the government would have us to deal with. We would keep pushing the government until it established a proper benefit, one that truly helped to lift people out of poverty.

The Deputy Chair: Thank you.

[English]

Senator Moodie: Thank you to our witnesses for your thoughtful contributions today.

My question has to do with the timeline for the Canada disability benefit and the rollout of funds. Your organizations in a joint submission as well as others to the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, or the HUMA committee, recommended an initial implementation phase that provides access to the benefit for recipients of provincial and territorial financial assistance programs for persons with disabilities and mental health conditions. You cited the example of the basic income program in Quebec and the successful development of regulations with framework legislation. Recognizing that there are barriers and that some members of the disabled community may not currently benefit from these programs that you've quoted, why do you believe that the benefit should be implemented in this manner?

La vice-présidente : Madame Duranleau, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Duranleau : Je vais laisser mon collègue M. Ragot répondre à cette question.

M. Ragot : Merci pour la question. C'est une très bonne question, il y a beaucoup de questions sur les indicateurs de pauvreté à utiliser. On a demandé à ce que ce soit la mesure du panier de consommation, qui est une mesure régionalisée, afin d'avoir une égalité réelle entre les différentes régions du pays.

On a peur que le Parlement soit prorogé, qu'il soit dissous, qu'on n'ait pas de prestations et que les personnes continuent de vivre dans la pauvreté *ad vitam aeternam*. Ce n'est pas un projet de loi parfait, il pourrait gagner à être bonifié, mais c'est un projet de loi dont les gens ont besoin maintenant, demain matin, tout de suite, pas dans 5, 10 ou 15 ans; on en a besoin tout de suite. On a des personnes qui vivent dans une très grande précarité, ils ont besoin d'une aide.

On s'attend à ce que ce soit extrêmement impopulaire de dire que la prestation sera d'un dollar. Si c'est le cas, le gouvernement nous aura sur son chemin et on s'assurera de mettre une pression suffisante pour avoir une vraie prestation qui permet vraiment de sortir de la pauvreté.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Moodie : Merci à nos témoins pour leurs contributions fort pertinentes.

Ma question porte sur l'échéancier de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et du versement des fonds. Dans leur mémoire conjoint, vos organismes, de même que d'autres qui ont témoigné devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, aussi appelé le comité HUMA, ont recommandé une première phase de mise en œuvre de la prestation en l'accordant aux personnes participant aux programmes d'assistance financière pour les personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale dans les provinces et territoires. Vous avez donné l'exemple du Programme de revenu de base au Québec et de l'élaboration fructueuse de règlements grâce au cadre législatif. Sachant qu'il y a des obstacles et que certains membres de la communauté des personnes handicapées ne bénéficient pas forcément des programmes que vous avez cités à l'heure actuelle, pourquoi estimez-vous que la prestation devrait être déployée de cette façon?

[Translation]

Mr. Ragot: Thank you for your question. If the goal is really to provide access to the benefit, it can be done in stages. The first stage might be to make the Canada disability benefit accessible to recipients of provincial and territorial programs. That shouldn't be the only way to access the benefit, obviously. If the government wants to move quickly and make the benefit accessible to those who need it now, that's one way to go about it, but it shouldn't be the only way. It's really a bridge, a gateway to make the benefit accessible quickly.

There are other people who don't have access to it. In Quebec, it's very difficult to qualify for the Basic Income Program. Eligibility needs to be expanded. The reference in the bill to the definition in the Accessible Canada Act is a good way to expand eligibility to prospective recipients, if the bill is passed.

Mr. Prévost: I would say that, in Quebec's case, the Basic Income Program was launched in January, but access to the program is not set in stone. Discussions are under way to improve program access.

Like with other programs, a starting point is always helpful. Perhaps it's a good idea to start with what we know, with what exists, and to then improve upon it. If we don't do anything until we have the perfect approach, this Parliament will have come and gone. As my colleague pointed out, we don't want people having to wait 5, 10 or 15 years for this support. That's what we desperately want to avoid.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Petitclerc: Ideally, I would like all the witnesses to answer my question, time permitting. Mr. Ragot, you were very clear about the fact that people were in need, that immediate action was necessary. You say people need help now, tomorrow. I think everyone understands the sense of urgency, so here's my question. Are you confident in the bill?

When the minister was here, she said that the conversations, discussions and consultations were quite far along, except the bill, in its current form, indicates that the regulatory process is to be reported on. That means a report will be tabled on the progress made in the regulatory process over the year. Technically, it can take up to a year just to get a report on the regulatory process, which strikes me as a pretty long time in the face of this urgent situation.

This is my question. Do you think the process will advance as quickly as they say, even though it's not stipulated in the bill? Mr. Ragot, you can go first, if you like.

[Français]

M. Ragot : Merci pour la question. Je pense que si on veut vraiment donner un accès, on peut le faire par étapes. Comme première étape, on pourrait donner accès à la prestation canadienne aux personnes qui sont des prestataires des programmes provinciaux ou territoriaux. Cela ne devrait pas être la seule façon de le faire, évidemment. Si on veut aller rapidement, donner rapidement une prestation à des gens qui en ont besoin maintenant, c'est une des façons d'y arriver. Cela ne devrait pas être la seule; c'est vraiment un pont, une porte qu'on peut ouvrir pour donner rapidement accès à la prestation.

Il y a d'autres personnes qui n'y ont pas accès. Au Québec, c'est extrêmement difficile d'avoir accès au Programme de revenu de base. Il faut d'autres méthodes d'admissibilité. La définition dans le projet de loi qui renvoie à la Loi canadienne sur l'accessibilité est une bonne façon d'élargir l'admissibilité à des prestations futures, si la loi est adoptée.

M. Prévost : Je dirais que dans le cas du Québec, le Programme de revenu de base a été lancé en janvier dernier, mais l'accessibilité n'est pas complète. Il y a des discussions pour améliorer l'accès au programme.

Comme c'est le cas pour d'autres programmes, c'est toujours intéressant de partir de quelque part. On devrait peut-être partir de ce qu'on connaît, de ce qui existe, et travailler à l'améliorer, car si on attend d'avoir la solution parfaite avant de démarrer, la législature sera terminée. Comme le disait mon collègue, on se ramassera avec un délai de 5, 10 ou 15 ans, et c'est ce qu'on veut éviter à tout prix.

La vice-présidente : Merci.

La sénatrice Petitclerc : Je vais poser ma question, idéalement à tous les témoins, si on a le temps. Monsieur Ragot, vous l'avez dit très clairement, les besoins sont là, il y a urgence, vous avez dit qu'on en a besoin maintenant, demain matin. Je pense donc que tout le monde sent cette urgence, et ma question est de savoir si vous avez confiance en ce projet de loi.

La ministre était ici, elle nous a dit que les conversations, les discussions et les consultations sont assez avancées, sauf que le projet de loi, tel qu'on le lit, indique que le processus réglementaire doit faire rapport. Il y aura donc un rapport sur l'avancement du processus réglementaire dans l'année. Techniquement, cela peut prendre jusqu'à un an pour avoir juste un rapport sur le processus réglementaire, ce qui me semble un petit peu long quand on parle d'urgence.

Je vous pose donc ma question : croyez-vous que cela ira aussi vite qu'on le dit, malgré le fait que le projet de loi ne le prescrit pas? Monsieur Ragot, vous pouvez vous lancer si vous en avez envie.

Mr. Ragot: Certainly. Thank you for your question. It's a good one. All we have to go on is faith that the government will do the right thing.

That said, consultations have already taken place, including federal consultations on the disability action plan. The plan identifies certain financially oriented priorities, in terms of financial security for persons with disabilities. Insights as to what should be done are already available. Researchers have already published scientific articles on the bill, myself included, addressing the measures that should be taken, the best approach and so forth. The best indicators are the subject of much discussion.

We are fairly confident given that people in government, persons with disabilities and members of the academic community have begun considering the issue intensively and providing content, so we think it's doable in a year. The regulations don't have to be overly complicated.

To be frank, what concerns me the most is the whole discussion or negotiating process with the Treasury Board, at the federal level. It's a political negotiation that will probably result in political concessions within cabinet, and we have no control over that. From a regulatory standpoint, I think it can be done. The political discussions are in the hands of the politicians. All we can do is contribute to the regulatory process.

Senator Petitclerc: Thank you.

The Deputy Chair: Mr. Lupien, would you like to add anything?

Mr. Lupien: No.

[English]

Senator Poirier: I appreciate both of your organizations for taking the time to join us today.

Your groups along with three other organizations jointly submitted a briefing to HUMA in the house in which you jointly wrote:

Women with disabilities are more likely to experience violence and financial abuse than the rest of the population. Therefore, it is essential to fully individualize the future Benefit to limit financial dependency and abuse.

M. Ragot : Certainement, merci pour votre question. C'est une bonne question. La seule chose qu'on a, c'est la confiance au gouvernement pour qu'il fasse la bonne chose.

Cela dit, il y a déjà eu des consultations, notamment en ce qui concerne le plan d'action en matière de handicap à l'échelle fédérale, et on a soulevé dans ce plan d'action un certain nombre d'orientations en ce qui a trait aux priorités financières, de sécurité financière pour les personnes en situation de handicap. On a déjà des éléments de réponse concernant ce qui doit être fait. Il y a déjà des articles scientifiques qui ont été publiés par des chercheurs — j'en fais partie — sur le projet de loi, à savoir ce qu'il faudrait faire, ce qui serait optimal. Il y a beaucoup de discussions sur les meilleurs indicateurs.

On a une confiance relative au fait que dans la communauté gouvernementale, des personnes en situation de handicap et la communauté des chercheurs et des chercheuses ont commencé à réfléchir à cela de façon très intense et à fournir du contenu, donc on se dit, en un an c'est faisable. On n'a pas besoin de faire un règlement très compliqué.

Honnêtement, ce qui me préoccupe le plus, c'est la question des débats ou des négociations avec le Conseil du Trésor, au gouvernement fédéral. Ce sera une négociation politique qui mènera probablement à des concessions politiques de l'intérieur du Cabinet, chose sur laquelle nous n'avons aucun contrôle. Je pense que du point de vue réglementaire, on est capable de le faire. Le politique appartient au politique, nous on peut agir sur l'aspect réglementaire.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

La vice-présidente : Monsieur Lupien, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Lupien : Non.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Je vous remercie tous les deux de prendre le temps de représenter vos organismes respectifs aujourd'hui.

Vos groupes, ainsi que trois autres organismes, ont conjointement soumis un mémoire au comité HUMA de la Chambre des communes, dans lequel vous déclarez conjointement ceci :

[L]es femmes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé mentale sont plus susceptibles de vivre de la violence et des abus financiers que le reste de la population [...] Il est donc indispensable d'individualiser la future Prestation afin de limiter les problématiques de dépendance financière.

In this sense, we believe that the benefit design should not consider the spouse's income, assets and liquid assets. This would allow more women to have access to the Benefit and thus strengthen their financial security, giving them more independence.

To confirm, I would like to hear from Mr. Lupien to confirm that this is still the wish of the federation. Mr. Ragot, since you authored the document, I would like you to elaborate how crucial it is that the Canada disability benefit be individualized.

[*Translation*]

Mr. Lupien: Yes, it's true that people with disabilities are much more likely to experience violence when they are financially dependent on their spouse. I receive only \$900 a month, and my wife sometimes comments that she supports me. That kind of situation needs to stop. A man or woman can experience violence. Yes, women are subjected to violence, but in the disability community, so are men.

It's important, I think, to address that. Furthermore, as was mentioned earlier, benefits need to continue after the age of 65. I'm sorry, but when I hit 65, I will still be a person with a disability. My cost of living will still be much higher than that of a person without a disability. The expenses related to my disability won't go away.

Mr. Ragot: Thank you for your question. Yes, the issue is still very pertinent and crucially needs to be addressed. It's a fact that people with disabilities, mainly women, experience higher rates of domestic violence and financial dependence. It's a fact that people with intersectional identities are more likely to experience such violence. We know that one way to help people with multiple intersecting identities, arising from the convergence of a number of systems of oppression, is to give them financial security.

Ensuring financial security is one way to help prevent certain types of violence against a person with a disability, a woman with a disability or a woman of colour with a disability. Obviously, it won't fix the whole problem of violence, but it's at least one measure that can make a difference in efforts to address gender-based violence.

It's important, it's documented, and it's the right thing to do. It also goes to the fundamental principle of dignity, and the Senate has a unique opportunity to do the right thing.

En ce sens, nous pensons que le calcul de la prestation ne devrait pas tenir compte des revenus, biens et avoirs liquides du conjoint. Cela permettrait notamment à plus de femmes d'avoir accès à la Prestation et ainsi renforcer leur sécurité financière, leur donnant plus d'indépendance.

J'aimerais que M. Lupien confirme que c'est toujours la volonté de la fédération. Monsieur Ragot, puisque vous avez rédigé ce document, j'aimerais que vous précisiez en quoi il est vital que la prestation canadienne pour les personnes handicapées soit individualisée.

[*Français*]

M. Lupien : Oui, c'est vrai que les personnes en situation de handicap vivent beaucoup plus de violence lorsqu'elles dépendent du revenu de leur conjoint. Je ne reçois que 900 \$ par mois, et parfois, ma femme me dit que c'est elle qui me fait vivre. C'est important de mettre un terme à cette situation. Que l'on soit un homme ou une femme, on peut vivre de la violence. Oui, les femmes vivent de la violence, mais dans le monde des personnes handicapées, les hommes en vivent aussi.

Alors, je pense que c'est important qu'on y voie, et comme on le disait plus tôt, il faut que les prestations soient versées au-delà de l'âge de 65 ans. Parce qu'excusez-moi, mais à 65 ans, je serai encore une personne handicapée dont le coût de la vie sera beaucoup plus élevé que celui d'une personne non handicapée, parce que j'ai toujours des dépenses liées à mon handicap.

M. Ragot : Merci de votre question. Oui, c'est encore un sujet d'actualité qui est absolument crucial. On sait que les personnes — les femmes, notamment — en situation de handicap vivent plus de violence conjugale et de dépendance financière. On sait que les personnes qui ont des axes d'identités intersectionnelles sont plus susceptibles de vivre cette violence. On sait qu'une des façons d'aider les personnes qui ont des axes d'identités multiples, qui sont à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression, est de leur donner une sécurité financière.

Pour une personne en situation de handicap, pour une femme en situation de handicap, ou une femme de couleur en situation de handicap, lui assurer une sécurité financière est un des leviers pour prévenir certaines formes de violence. Cela ne va pas régler la situation de la violence en entier, évidemment, mais on aura au moins un levier qui aura des effets, parmi d'autres leviers, dans des plans d'action pour lutter contre la violence fondée sur le genre.

C'est important, c'est documenté, c'est la bonne chose à faire. C'est aussi une question de principes fondamentaux de dignité, et le Sénat a une occasion exceptionnelle de faire la bonne chose en ce sens.

[English]

Senator Osler: Thank you to all of the witnesses.

Mr. Ragot, you expressed confidence that the regulatory process will be inclusive. Clause 11.1 of Bill C-22 does require the minister to provide persons with disabilities meaningful and barrier-free opportunities to collaborate on the development of the regulations. My question is for both organizations, all witnesses.

How would you describe meaningful and barrier-free opportunities to collaborate and how would you describe an inclusive regulatory and application process?

[Translation]

Mr. Ragot: That's a good question. There is no magic recipe for an inclusive consultation process. For example, we represent people with varying degrees of intellectual disability. Someone with a mild disability won't have trouble keeping up with a discussion about poverty, about their wishes, to help determine where they want to live. Someone with a severe or profound intellectual disability will need the help of their friends or family to understand the discussion and express their preferences or wishes.

Measures are available to support those individuals. What matters is making sure the terms and concepts are easy to understand. Obviously, that's a significant challenge because, by definition, a regulation is complex. It tends to have a legal component, but it's entirely possible to address these fundamental issues in practical ways that are deeply rooted in people's day-to-day lives. For example, if you're going to ask someone how much financial support they need, you should ask them how much they need to live in Montreal or Quebec City.

A number of strategies are available. The federal government has expertise in this area. Yesterday's budget includes more than \$20 million in funding, so we believe the keys, the knowledge and the capacity exist.

What's more, federal organizations representing persons with disabilities are being engaged through the consultation process. For example, our organization is a member of Inclusion Canada. It's possible to conduct focus groups, surveys and individual interviews regarding people's needs. That approach has already been used and continues to be used. We are optimistic that certain consultation methods will be used, and even if the process isn't perfect, lessons can be learned. The report to Parliament may be a good way to gain understanding and improve the consultations the next time around.

[Traduction]

La sénatrice Osler : Merci à tous les témoins.

Monsieur Ragot, vous avez dit avoir bon espoir que le processus réglementaire sera inclusif. L'article 11.1 du projet de loi C-22 exige que le ministre offre à des personnes handicapées des possibilités réelles et exemptes d'obstacles de collaborer à l'élaboration des règlements. Ma question s'adresse aux deux organismes et donc à tous les témoins.

Comment décririez-vous la notion de possibilités réelles et exemptes d'obstacles de collaborer, puis celle de processus réglementaire et d'application inclusif?

[Français]

M. Ragot : C'est une bonne question. Il n'y a pas de recette miracle pour une consultation qui sera inclusive. Par exemple, les personnes qu'on représente sont atteintes de degrés différents de déficience intellectuelle. Une personne avec une déficience légère n'aura pas de difficulté à suivre une discussion sur la pauvreté, sur ce qu'elle veut, pour savoir où elle veut habiter. Une personne qui a une déficience intellectuelle sévère ou profonde aura besoin de ses proches pour l'aider à comprendre et exprimer ses préférences ou ses volontés.

Il y a des mesures qui existent pour soutenir ces personnes. Ce qui est important, c'est de rendre les termes et les concepts faciles à comprendre. C'est évidemment un enjeu important, puisqu'un règlement est, par définition, quelque chose de complexe. C'est quelque chose qui est souvent de nature juridique, mais il y a tout à fait moyen de trouver des façons d'amener ces questions fondamentales à un niveau pratique pour les personnes qui sont très ancrées dans leur quotidien. Par exemple, si on veut demander à une personne de quel montant elle a besoin, on pourrait demander de quel montant elle aurait besoin pour vivre à Montréal ou à Québec.

Il y a plusieurs stratégies qui existent. Le gouvernement fédéral a une expertise dans ce domaine. On sait qu'il y a une somme de plus de 20 millions de dollars qui a été inscrite au budget déposé hier. Donc on se dit qu'on a des clés, on a une connaissance et une capacité de le faire.

Par ailleurs, les organisations fédérales de personnes en situation de handicap — par exemple, nous, on est membres d'Inclusion Canada — sont amenées à participer à ces consultations. On peut mener des groupes de discussion, des sondages, des entrevues individuelles sur les besoins des personnes. C'est quelque chose qui a déjà été fait et qui continue d'être fait. On a bon espoir qu'il y aura certaines consultations qui vont se faire, et même si ça ne sera pas parfait, on peut apprendre de ces consultations. Le rapport au Parlement peut être un bon levier pour comprendre et améliorer les prochaines consultations.

Ms. Duranleau: I'd like to add something, if I may. Through the associations we work with in Quebec, our activities truly embody a certain spirit. We engage in consultations on our end. We also represent thousands of people. It's important to have confidence in, and rely on, the mechanisms we have in place to ensure free-flowing and inclusive communication. It's also important to be able to question the people concerned about the implementation of accommodations.

The current work embodies that spirit, so the environment is very promising from a synergy and momentum standpoint.

Mr. Prévost: Our organization, the Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, has 45 regional and national members, representing people with a range of disabilities, from visually impaired people and deaf people to people with multiple sclerosis and people with multiple chemical sensitivities.

By working with us and fellow organizations like the Quebec Intellectual Disability Society, as well as our other partners, we can help you and the federal government quickly come up with a regulatory framework that would provide swift access to the benefit. That's what we would like.

The Deputy Chair: Do you have anything to add, Mr. Lupien?

Mr. Lupien: My colleague covered it. Thank you.

[English]

Senator Osler: I noticed on the screen that someone commented in the chat. Will those comments be captured in the witness testimony?

The Deputy Chair: I'll ask our clerk to respond.

Emily Barrette, Clerk of the Committee: No. That comment was from the first panel.

Senator Osler: That was from the first panel? Thank you.

Senator Bernard: Thank you to all the witnesses for being here. I would like to ask about the basic income in Quebec. Can you give us more information about it? Is it high enough to actually lift people out of poverty? For persons with disabilities who may qualify for the basic income, does that basic income account for some of the hidden costs that we've heard other witnesses talk about?

Mme Duranleau : Si je peux ajouter quelque chose, on a, avec les regroupements avec lesquels on collabore au Québec, cet esprit qui est vraiment incarné dans nos activités. On consulte de notre côté. On représente aussi des milliers de personnes. C'est important d'avoir confiance en nos mécanismes et de nous appuyer sur ces mécanismes afin que la communication soit la plus fluide et inclusive possible. Aussi, il faut qu'on puisse nous-mêmes questionner les personnes concernées sur la mise en place d'accommodements.

On a cet esprit actuellement. Donc les circonstances sont très intéressantes sur le plan de la synergie et de la dynamique.

M. Prévost : De notre côté, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec compte 45 membres, régionaux et nationaux, qui représentent plusieurs types de handicaps, autant des personnes non voyantes, que des personnes sourdes, des personnes qui sont atteintes de la sclérose en plaques ou qui ont des problèmes de sensibilité chimique multiples.

En faisant affaire avec nous et avec nos collègues, comme la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) et nos autres partenaires, on est en mesure de vous donner un coup de main à vous et au gouvernement fédéral pour en arriver rapidement à une réglementation qui pourrait effectivement faciliter une prestation rapide. C'est ce qu'on souhaite.

La vice-présidente : Monsieur Lupien, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Lupien : Mon collègue a tout dit. Merci.

[Traduction]

La sénatrice Osler : J'ai remarqué à l'écran que quelqu'un est intervenu dans le clavardage. Est-ce qu'il y aura une capture d'écran de ces commentaires pour les inclure aux propos des témoins?

La vice-présidente : Je vais demander à la greffière de vous répondre.

Emily Barrette, greffière du comité : Non. Ce commentaire correspond au premier groupe de témoins.

La sénatrice Osler : Il a été fourni par le premier groupe de témoins? Merci.

La sénatrice Bernard : Merci à tous les témoins d'être des nôtres. J'aimerais en savoir plus sur le revenu de base au Québec. Pouvez-vous nous donner plus de renseignements là-dessus? Est-il assez élevé pour concrètement sortir les gens de la pauvreté? Dans le cas de personnes handicapées qui pourraient être admissibles au revenu de base, est-ce que ce revenu tient compte de certains des frais cachés dont d'autres témoins ont fait mention?

The Deputy Chair: Who would like to start this round?

[*Translation*]

Mr. Ragot: The Basic Income Program is for people with a very limited capacity for employment in the long term. They must have been receiving benefits under the Social Solidarity Program for five and a half of the previous six years.

Unfortunately, no, the Basic Income Program does not help lift people out of poverty. We're almost there, but not quite.

Certain disability-related costs are covered under additional benefits. Other costs that people may have aren't necessarily covered under the exceptional benefits. We are glad to have the program, but it could always be better.

A federal benefit would certainly give program recipients a better quality of life and possibly a lot more financial security.

Mr. Lupien: People who become disabled as a result of an accident or people who live on a disability pension do not qualify for the program, unfortunately. They are still living well below the poverty line. What's more, when people hit the age of 65, their old age pension is clawed back, so that automatically puts them even further below the poverty line.

As a person with a disability, myself, I can tell you that when I receive the disability pension, the Quebec government doesn't cover it, unfortunately. Who knows whether Quebec will cover it one day, but as of now, people are really living below the poverty line.

[*English*]

Senator Burey: Thank you so much for being here and for doing a bit of a marathon session.

I'm going to go back to the poverty line issue and the use of the Market Basket Measure. We heard from our witness in the first session that it is probably not the best measure to capture and alleviate poverty, especially for people living with a disability, with their increased needs. I would like to ask all of you to comment on that. The Market Basket Measure is in the legislation, so what is going to happen if we can't really use it? Please comment.

La vice-présidente : Qui voudrait lancer ce tour de questions?

[*Français*]

M. Ragot : Le Programme de revenu de base est un programme destiné à des personnes qui ont des incapacités à très long terme quant à leur participation au marché du travail. Il faut avoir bénéficié du Programme de solidarité sociale pendant cinq ans et demi au cours des six dernières années.

Non, le Programme de revenu de base ne permet malheureusement pas de sortir de la pauvreté. On y est presque, mais pas encore tout à fait.

En ce qui concerne les coûts liés aux handicaps, certains d'entre eux sont couverts sous la forme de prestations additionnelles. Certains coûts peuvent exister, mais ne pas être pris en compte par ces prestations exceptionnelles. On est content que ce programme existe, mais on peut toujours faire mieux.

Une prestation fédérale viendrait manifestement rehausser la qualité de vie des personnes qui en sont prestataires et pourrait les aider à avoir une bien meilleure sécurité financière.

M. Lupien : Les personnes en situation de handicap à la suite d'un accident, ou encore les personnes vivant de la rente d'invalidité ne sont malheureusement pas incluses dans le programme. On vit toujours bien en dessous du seuil de la pauvreté. En plus, à 65 ans, on nous pénalise sur notre pension de vieillesse, donc automatiquement, on vit encore plus sous le seuil de la pauvreté.

Étant moi-même une personne en situation de handicap, lorsque je reçois la rente d'invalidité, le gouvernement du Québec ne la couvre malheureusement pas. On ne sait pas s'il va la couvrir un jour, mais pour l'instant, on vit vraiment sous le seuil de la pauvreté.

[*Traduction*]

La sénatrice Burey : Merci énormément d'être des nôtres et de participer à cette séance marathon.

Je souhaite revenir à la question du seuil de la pauvreté et de l'application de la mesure du panier de consommation. Les témoins de notre première séance nous ont dit que ce n'était probablement pas la meilleure mesure pour cerner la pauvreté et y remédier, surtout chez les personnes handicapées, puisqu'elles ont de plus grands besoins. J'aimerais tous vous entendre là-dessus. La mesure du panier de consommation est dans la loi, donc que se passera-t-il si nous ne pouvons pas vraiment nous en servir? Commentez, je vous prie.

[Translation]

Mr. Ragot: I would say that, in terms of regional fairness across Canada, so taking into account the entire country, the Market Basket Measure is the best existing measure for one simple reason. It is based on local costs, so the cost of housing, food and so forth. However, it is true that the Market Basket Measure doesn't take into account the additional costs related to the needs of a person with a disability, so that's important to keep in mind.

What's been proposed elsewhere is adding a 10% to 20% buffer to the Market Basket Measure to take into account costs related to living with a disability. Putting a number on those costs is very tough to do. Canada's Disability Inclusion Action Plan addresses the issue of quantifying those costs.

Something that's been proposed in the media is using the Market Basket Measure plus a supplement to reflect disability-related costs. Then, once more data are available, the information can be used to establish more accurate compensation measures for people with certain disabilities.

Clearly, the Market Basket Measure is a good tool to achieve true equality across regions, but it's not the right tool to compensate for disability-related costs. Why not compromise and use both to come up with an amount? That would ensure that someone living in Vancouver was no worse off financially than someone living in Montreal or better off financially than someone living in New Brunswick, say.

The Deputy Chair: I want to extend our sincere thanks to you for participating today and contributing to our study of Bill C-22.

[English]

I also want to thank our second panel, as I did our first, for your grace and dignity during this interrupted afternoon. I apologize for that again.

I also want to say, for those who are watching us online, that as we examine Bill C-22, we are trying very hard as a committee to balance the backgrounds, disabilities and knowledge that can help us to arrive at our conclusions and write our report. If you have other material to add, we'd be grateful for written submissions. Those are taken into consideration, as is the live or virtual witness testimony.

We have several more panels to come in the next few weeks, so there's time for you to submit further thoughts and ideas. I think that's particularly important for this afternoon's panels

[Français]

M. Ragot : Je dirais qu'en matière d'équité régionale au Canada, donc le pays en entier, c'est la meilleure mesure qui existe pour une raison simple : la mesure du panier de consommation est en fonction des coûts locaux, notamment d'habitation, de nourriture, etc. Il est important de noter, cependant, qu'il est vrai que la mesure du panier de consommation ne prend pas en considération les coûts additionnels liés au handicap.

Ce qui a été proposé dans d'autres endroits était d'ajouter un *buffer* de 10 % à 20 % à la mesure du panier de consommation pour prendre en compte certains coûts liés aux handicaps. Il est très difficile de quantifier de tels coûts. Cela fait partie du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada de quantifier ces coûts.

Dans les médias, on dit qu'on pourrait utiliser la mesure du panier de consommation, y ajouter un supplément lié au handicap, et par la suite, quand on aura plus de statistiques, on pourrait avoir des mesures plus précises en matière de compensation pour certains handicaps.

Il est clair que la mesure du panier de consommation est un bon outil pour viser une égalité réelle entre les régions, mais pour pallier le coût du handicap, ce n'est pas le bon outil. On pourrait arriver à un compromis et utiliser les deux pour arriver à une somme pour qu'une personne de Vancouver ne soit pas plus pauvre qu'une personne de Montréal, mais pas plus riche qu'une personne du Nouveau-Brunswick, par exemple.

La vice-présidente : J'aimerais vous remercier sincèrement pour votre participation et vos contributions à notre étude du projet de loi C-22.

[Traduction]

Je tiens également à remercier le deuxième groupe de témoins, comme je l'ai fait pour le premier, pour son indulgence et sa dignité au cours des interruptions de cet après-midi. Je vous prie à nouveau de nous en excuser.

Je tiens également à préciser aux personnes qui nous regardent en ligne que, pendant notre étude du projet de loi C-22, nous travaillons très dur en tant que comité pour trouver un juste équilibre entre les horizons, les handicaps et les connaissances qui peuvent nous aider à tirer nos conclusions et à rédiger notre rapport. Si vous avez du matériel supplémentaire à fournir, nous vous saurions gré de le soumettre par écrit. Nous en tiendrons compte, tout comme de la contribution en personne ou par vidéoconférence, de nos témoins.

Il y aura plusieurs autres groupes de témoins au cours des prochaines semaines, donc vous avez le temps de soumettre d'autres réflexions et idées. Je crois que c'est particulièrement

because we've been forced to shorten our time. Great, heartfelt thanks to all our witnesses in both panels.

Colleagues, we're going to continue our study tomorrow morning at 11:30. With that, I declare our session adjourned. Thank you all.

(The committee adjourned.)

important pour les groupes de témoins de cet après-midi parce que nous avons dû écourter leur temps. Mes remerciements les plus sincères à tous les témoins des deux groupes.

Chers collègues, nous allons continuer notre étude demain matin, à 11 h 30. Sur ce, merci à vous tous. Je déclare la séance levée.

(La séance est levée.)
